

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine  
d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président  
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION  
D'UNE MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 24 septembre 2013 – 19 h  
Centre des congrès de Sept-Îles  
513, rue Brochu  
Sept-Îles

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 24 SEPTEMBRE 2013.....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :</b>	
<b>M. MARC FAFARD .....</b>	<b>4</b>
<b>POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE MINE</b>	
M. Ugo Lapointe et Dre Isabelle Gingras .....	12
<b>SOCIÉTÉ POUR VAINCRE LA POLLUTION</b>	
Mme Anne-Marie Saint-Cerny et M. Daniel Green .....	21
<b>M. MARTIN BERNIER .....</b>	<b>29</b>
<b>COMITÉ DES CITOYENS DU CANTON ARNAUD</b>	
Mme Karine Bond .....	34
<b>CÉGEP DE SEPT-ÎLES</b>	
M. Donald Bhérer .....	38
<b>M. RODRIGUE VIGNEAULT .....</b>	<b>46</b>
<b>CLAUDE LUSSIER .....</b>	<b>52</b>
<b>M. DENIS PARADIS .....</b>	<b>55</b>
<b>Mme GENEVIÈVE OTIS .....</b>	<b>63</b>
<b>M. YVES PERRON .....</b>	<b>72</b>
<b>Mme CHRISTELLE LEBEL .....</b>	<b>79</b>
<b>M. MARC BEAUDIN .....</b>	<b>81</b>
<b>RECTIFICATION</b>	
<b>MINE ARNAUD INC.</b>	
M. François Biron .....	85
<b>AJOURNEMENT</b>	

## MOT DU PRÉSIDENT

### M. JOSEPH ZAYED, président :

5  
Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir! Si vous voulez prendre place, s'il vous plaît. Alors, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*.

10  
Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Pour ce faire, je suis secondé par les commissaires Nathalie Drapeau, à ma droite, et Michèle Goyer, à ma gauche.

15  
Exceptionnellement, les séances de l'audience publique seront filmées par le BAPE à des fins éducatives. Les gens qui ne souhaitent pas être filmés doivent en informer madame Renée Poliquin, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou monsieur Luc Nolet, conseiller en communication. Les deux sont à la table d'accueil en arrière de la salle.

20  
L'équipe de la commission est aussi composée de monsieur Jasmin Bergeron, monsieur Yvan Tremblay et madame Marie Conihl De Beyssac qui sont analystes, à ma gauche, et de madame Virginie Begue, agente de secrétariat. Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre des services partagés du Québec composée de monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique, de monsieur Jean Métivier,  
25  
responsable de la sonorisation et de monsieur Pierre Dufour, du BAPE, qui assure la webdiffusion.

30  
Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste en arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE. Je vous signale également que toutes nos séances sont diffusées en modes audio et vidéo en direct sur internet via le site Web du BAPE.

35  
Nous avons tenu les 27, 28, 29 et 30 août dernier la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.  
40

45 Le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 10 août dernier, leur intention de faire une présentation verbale, et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

50 Le temps maximal alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin qu'ils précisent leur point de vue. Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle.

55 Je précise, en passant, que nous devrions finir ce soir vers minuit. Donc, les probabilités qu'on ajoute des personnes pour venir témoigner de leurs avis verbalement à la fin, à la toute fin, sont quand même assez minces. Ces personnes seront quand même appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront uniquement de 10 minutes pour leur présentation.

60 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister aux séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

65 Treize présentations sont prévues à l'horaire de la soirée. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans son site Web, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

70 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera acceptée au cours de l'audience.

75 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger les données erronées.

80 Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de tout autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un a affirmé que cette salle pouvait contenir

environ 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum des personnes pouvant y être admises est de 250, on peut alors rectifier ce fait.

85 Pour se prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

90 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être, bien sûr, consultées gratuitement par internet aux centres de consultation régionaux.

95 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 27 décembre prochain. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

100 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs procédera à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelle condition appartient exclusivement au Conseil des ministres.

110 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés par internet aux centres de consultation de la région. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

115 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

120

Voici donc, en bref, l'introduction. J'invite immédiatement le premier intervenant, monsieur Marc Fafard.

125

### **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

**M. MARC FAFARD :**

130

Monsieur le président, Mesdames les commissaires, les gens sur place, les gens en arrière, bonjour à tous.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur.

135

**M. MARC FAFARD :**

140

Si on peut aujourd'hui s'exprimer de façon émotive, je dois dire que j'en vis une assez grande présentement, une émotion. Casser la glace pour un tel projet, c'est quelque chose, puis je pense que la vie fait bien les choses.

145

J'ai été un des premiers qui a été questionné sur ce projet-là. J'ai adressé ce projet-là en 2009 puis ma première question avait été, ou mon premier commentaire dans les médias avait été : « Oui, Mine Arnaud, ça va dépendre de la capacité d'absorption de la baie de Sept-Îles ou sa capacité de dilution ou sa capacité de prendre ce nouveau joueur émettant de sources diverses, qui est un nouveau joueur comparé aux autres joueurs, donc on va voir si la Baie peut se permettre de prendre ce type de joueur là, industriel, mais on verra ce qu'il en adviendra. » Mais on est là aujourd'hui. Je pense qu'à la fin de ma présentation, vous allez comprendre pourquoi je dis ça.

150

155

Donc, je me présente, Marc Fafard. Je suis impliqué à Sept-Îles depuis plusieurs années. Certains me connaissent pour le dossier des mines d'uranium qui a pratiquement mis au monde la notion d'acceptabilité sociale dans le concret de la chose à Sept-Îles. Les gens s'entendront pour dire qu'on a fait parler beaucoup d'acceptabilité sociale et de la capacité ou du besoin pour une communauté qui accepte un projet, de pouvoir se prononcer sur son développement ou l'installation de ce projet-là dans la communauté d'accueil. C'est encore un grand problème, si on veut. On entendait le maire de Sept-Îles aujourd'hui dire que ce serait plaisant s'il y avait une loi qui définissait ce concept-là, comme celle qui définit l'environnement ou le développement durable.

160

Donc, merci à tous les gens qui ont travaillé pour faire en sorte qu'on soit là aujourd'hui puis que ce soit une instance comme le BAPE qui puisse se pencher sur cette question-là aussi, qui est d'une importance primordiale pour l'avenir de tous les projets au Québec.

165 Je vais commencer en présentant Roger Michel Ambroise, qui est un Innu de Maliotenam, qui prend la parole à tous les événements, qui est avec *Sept-Îles sans uranium*, qui a été mandaté par les aînés de sa communauté pour venir apporter de l'énergie puis de la force aux regroupements de citoyens qui, à ce moment-là, se battaient contre les mines d'uranium ou le développement, l'exploration d'uranium sur la Côte-Nord.

170 Puis je veux faire un lien un peu avec la job de Roger qui était de, un, nous apporter de la force, mais de, deux, sensibiliser les gens. Présentement, dans le monde moderne dans lequel on vit, les médias sont une grande source ou sont le potentiel pour rejoindre les gens chez eux, donc ils sont un peu l'organe de sensibilisation de tous les débats. Puis chez les Innus, c'est 175 une tradition orale, de bouche à oreille, ou par la radio communautaire, maintenant, même comme chez les Coasters. Donc Roger qui est ici est notre émetteur.

180 Dans le dossier de l'uranium, il a permis de sensibiliser – donc de permettre aux gens individuellement de s'informer. Une fois qu'ils sont sensibilisés, les gens vont voir pour de l'information – tous les Innus de la Côte-Nord, une personne à la fois, dans les cinq dernières années. Quand on dit qu'à force de parler du magicien, on finit par aller voir le spectacle, c'est un peu ce que les médias sont, l'émetteur ou le haut-parleur, pour dire aux gens : allez voir, allez vous informer, on vous donne un appât. On est le vers sur le bout de la ligne sur lequel vous devriez mordre pour aller vous informer.

185 Mais on a un problème; présentement, dans beaucoup de dossiers comme dans celui-ci, les médias nous boudent. C'est particulier. On voit une certaine pression, on pourrait comparer ça à une cour au secondaire, il y a un certain « peer pressure » dans la communauté, où les gens influents, sans le faire physiquement, mais imposent une dictée aux médias puis on voit 190 des choses qui sont plus couvertes que d'autres. Puis les pro-Mine Arnaud, parce que je les entends en arrière, diront la même chose, et ils l'ont dit dans les médias très récemment, encore même cette semaine. Nous, on ne se plaint pas de ça, mais on peut faire le constat : quand on sort une nouvelle à Radio-Canada puis elle passe une fois dans un bulletin de nouvelles régional à 4 h puis elle ne repasse plus jamais de la fin de semaine ou ni de la journée, 195 contrairement à une autre nouvelle qui peut passer six fois puis faire la première nouvelle.

Donc, c'est ce que je veux dire, que les médias, pour nous, sont un peu les émetteurs de sensibilisation.

200 Donc Roger aujourd'hui vient dire encore une fois à tout le monde, puis que le verbatim que je vais prononcer soit son mémoire : il est contre le projet, il est pour la protection du

territoire, il est pour la protection des jeunes, il est pour la décision de l'individu et non la communauté ou ses représentants pour quelques individus de la communauté, puis il apporte sa force, encore une fois, à moi-même qui vient porter ce mémoire-ci aujourd'hui.

205 Roger, si tu es d'accord, on passe à la prochaine étape. Mais c'est la présence de Roger, puis je pense que c'est important de le mentionner, c'est le côté « ensemble » des différentes communautés dans le coin ici, puis je pense que Roger l'a très bien reflété depuis cinq ans, partout, dans tous les médias presque sur la terre. Quand on a parlé de Sept-Îles, on a vu  
210 Roger puis ça a fait : « Ting, ting, ting! Il y a des Innus qui vivent sur le territoire, nous aussi, on y habite puis on y vit, puis on le partage. » C'est ce que ça fait dans la tête des gens quand ils voient Roger.

215 Donc maintenant, si on revient au BAPE, ce que j'appelle maintenant un « BAPE 2.0 », parce qu'on vit à l'époque des téléphones intelligents, des ordinateurs, des présentations PowerPoint, des sites internet, de toute la documentation qui est complètement transparente et disponible pour tout le monde, mais en réalité, ce n'est pas tout à fait le cas.

220 Ce matin, quand les comparses sont arrivés de Vancouver ou de l'Ontario ou du Québec pour venir travailler sur le dossier, je leur ai dit : « Envoyez-nous le verbatim avec le lien. On ne vit pas en ville. » À Moisie, je ne suis pas capable d'ouvrir le site du Devoir le matin à 7 h 15. Tout le monde est sur la même tour que moi.

225 Donc, il y a un contexte particulier, là. On est dans un monde 2.0, la virtualité du Québec – comme, on regarde en arrière, on voit la planète puis la province en vert, bien, chez nous, je ne suis pas bien loin de l'Île d'Anticosti, puis l'internet, ça ne fonctionne pas.

230 Donc premièrement, il faut revenir à comment démocratiser l'information qui est mise de l'avant, qui est rassemblée par le BAPE. Cette institution-là qui est notre aire de débat, si on veut. Donc, là, vous comprendrez que vous avez une responsabilité, Messieurs les commissaires, Monsieur le président ou Mesdames les commissaires; tous les débats semblent nous diriger vers votre rapport. Nous croyons que le BAPE est le groupe qui saura rendre simples les mégaprojets comme Mine Arnaud. Plus de 10 000 pages de texte, près de 1 000 questions, 2 000 échanges et toute une gymnastique de savoir et de connaissances.

235 Vous êtes les seuls qui soient capables de vraiment voir tous les enjeux de ce projet : vous êtes les mains et nous vous remettons les crayons du rapport. Mais comme vous l'avez remarqué, les gens de Sept-Îles savent comment se regrouper, regrouper leurs forces, afin que leur stratégie, la voix du gros bon sens se réalisent, que la population puisse décider elle-même  
240 de la finalité des dossiers sur le territoire.



245 Je crois que la participation de beaucoup de gens à ce BAPE démontre notre sérieux et je vous demande d'avoir notre courage – ce n'est pas facile de dire non à 800 millions de construction, à dire non au monde des mines. Mais ici, ce n'est pas la finalité comme dans l'acceptabilité sociale qu'on entend partout : « Oui, mais nous travaillerons ensemble jusqu'à ce que les mesures d'atténuation fassent consensus pour que le projet aille de l'avant. » J'espère que ce n'est pas la finalité, puis je vous souhaite tout le courage pour mettre en mots, dans chacune des cases, les notes qui seront attribuées ou que le dossier ou l'étude d'impact de Mine Arnaud méritera vraiment. C'est clair.

250 Pour le reste de mon temps, je ne parlerai pas, je ne tenterai pas de vous convaincre qu'il est impossible de dire que vous n'avez aucun impact quand – puis je vais être obligé de reprendre un peu le discours de ce qui se dit depuis un bout de temps, je me mets dans la position de Mine Arnaud qui dit : « On n'a aucun impact. » C'est ce qu'on entend depuis environ un an et demi, deux ans ici : « Aucun impact. » – quand vous rejetez des milliers de tonnes de produits de toutes sortes – la liste est longue – dans l'eau de la baie de Sept-Îles, quand vous dites qu'il n'y a pas d'uranium – presque pas en partie par million, mais multipliée par des millions de tonnes de minerais, vous parlez maintenant de 3 300 kilos d'uranium par année dans la baie de Sept-Îles. Puis vous, Monsieur Zayed, vous le savez que ce chiffre-là qu'ils nous ont donné n'était que le respect d'une norme. Donc, ils ne savent même pas combien d'uranium va être ramené en poussières fines de 25 microns, puis va être permis à la dissolution ou au transport avec les eaux de lixiviat.

260 Nous, on calculait qu'il y avait 1 000 kilos d'uranium par million de tonnes de résidus. On parle de 20 millions de tonnes de résidus par année. Quand on commence à multiplier les chiffres, on fait des grandes quantités. Puis encore aujourd'hui, on se faire dire qu'il n'y en a pas, de ne pas en parler puis on ne nous dit même pas, en plus, qu'il va y avoir dix fois plus d'enfants ou d'autres éléments radioactifs. Donc, on parle maintenant de 30 000 kilos dans la baie de Sept-Îles. Donc : « Il n'y a pas d'impact. Il n'y a pas d'uranium. »

270 C'était les mots de l'ancien directeur général de DESI en novembre 2009 lors d'une conférence de presse de DESI avec la ville de Sept-Îles. Il n'y en a pas. Donc, il n'y a pas de problème. Pour la silice, pour les impacts sur le lac Rapide, pour le parc Ferland, pour la Baie de Sept-Îles, pour la santé, il n'y en a pas d'impact. Monsieur Dion, encore, de Développement économique Sept-Îles disait à Radio-Canada récemment : « Ça fait 20 ans qu'on regarde le dossier de Mine Arnaud, pensez-vous qu'on n'a pas analysé tous les angles? Il n'y en a pas de problème. »

280 Le maire de Sept-Îles nous a dit au Conseil, l'an passé : « Peu importe la grosseur du trou de la mine, nous serons pour le projet. Il n'y en a pas de problème. » Et combien de fois avons-nous vu le monsieur Duquette du MDDEP dire : « Le promoteur nous a dit qu'il n'y en a pas,

donc il n'y a pas de problème. » Pendant la période de questions, c'est la réponse la plus entendue de toute cette cérémonie-là qui a duré environ 50 heures.

285           Encore ce matin, dans les nouvelles, le ministère des Ressources naturelles et le MDDEP ont été émis de permis à Blanc-Sablon pour une carrière au mauvais endroit. Les gens qui avaient des chalets ont dû sortir dans la rue puis bloquer les camions qui arrivaient pour décaper le site. Dans l'après-midi, le ministère des Ressources naturelles a émis un communiqué pour dire : « On a fait une erreur. » Est-ce qu'il y a un problème?

290           Nous, là, Monsieur Zayed, on est dans un étau. Vous êtes le vérin qui va le serrer. On a subi toutes les pressions du monde depuis un bout de temps. C'est assez incroyable, les gens veulent déchirer leur chemise. Les gens mettent des pancartes sur leur bâtisse, les commerçants sortent demain, il devait y avoir une trentaine de commerçants qui vont dire dans les journaux que c'est un immense beau projet puis que Sept-Îles ne peut pas se passer de ça.

295           Le promoteur a distribué une lettre, ou la Chambre de commerce ou je ne le sais pas qui, là – je ne l'ai pas eue, en tout cas –, à la poste, aujourd'hui, pour dénoncer la position des médecins. On commence à ne pas trouver ça drôle la vie à Sept-Îles. Puis ça, ça fait partie des impacts sociaux. Puis encore là, le promoteur dit : « Il n'y en a pas de problème. Il n'y en a pas d'impact. »

300           Tant la classe économique et les élus nous ridiculisent dès le début des questionnements citoyens : « La gang à Fafard! Madame poussière! Les groupuscules! Quelques individus! Les activistes! Les opposants! » Il devient très difficile de faire comprendre les enjeux réels et d'avoir un débat de fond sur les dossiers ou le dossier, dans ce cas ici. La vigilance citoyenne s'organise et s'informe rapidement – on l'a vu dans ce dossier-ci, comme dans d'autres dossiers – pendant que l'exploration se fait. Mais les « pro » sont déjà tous identifiés et impliqués ou confirmés suite à la visite d'un lobbyiste qui est venu tous les rencontrer, la gouvernance régionale.

305           En 2010, quand la Ville nous disait : « Il n'y a pas de problème, il n'y a pas de projet, il n'y a pas rien. » Il y avait un lobbyiste qui s'est promené un an à faire le tour des commissions, comme le CSSS de Sept-Îles, la Ville de Sept-Îles, la commission scolaire. On l'a vu aux dernières sessions de questions, j'ai demandé s'il y avait eu un lobbyiste d'utilisé, puis on nous a répondu que non. Tout le monde n'était pas au courant. Mais finalement, le lendemain, il y avait un document.

310           Donc, on voit l'immensité des moyens par rapport à l'immensité de l'enjeu, par rapport à la petitesse des citoyens dans une municipalité face à un projet comme ça. Donc, je continue : un bon vendeur de national, ce lobbyiste.

**LE PRÉSIDENT :**

325 Monsieur Fafard, c'est juste pour vous dire qu'il vous reste environ une minute.

**M. MARC FAFARD :**

330 Excellent, je suis rendu à ma 8e page. Après monsieur Biron, le spécialiste des mines expérimenté en affaires autochtones, lui qui est venu représenter Mine Arnaud, n'était pas assujéti à la *Loi sur le lobbying*, donc il s'en est donné à coeur joie pour rencontrer tout le monde. Est-ce que c'était de bonne guerre? Après avoir fait une multitude de rencontres dans le Canton Arnaud en catimini, dans les premiers 18-24 mois, on a utilisé les services de Transfert Environnement pour venir faire les rencontres publiques avec la population de Sept-Îles.

335 Encore aujourd'hui, il n'y a pas eu une rencontre publique avec toute la population de Sept-Îles dans une grande salle où on peut poser des questions puis débattre de cet enjeu-là. On s'est fait encadrer par des spécialistes du « social licensing » dans une série d'événements informatifs très structurés, très séparés en petits groupes. Donc, encore aujourd'hui, les citoyens de Sept-Îles n'ont pas pu se prononcer dans ce dossier-là.

340 Nous arrivons ce soir, là, où il est rendu clair pour moi que nous avons tous fait nos devoirs : le promoteur, les citoyens et la classe économique. Ce projet-là en est un qui représente, pour la ville de Sept-Îles – le maire de Sept-Îles disait encore à Québec récemment : « Dans quelques années, Sept-Îles va avoir 7 à 8 000 habitants de plus. On prévoit des projets, ils nous poussent autour des oreilles, les projets au Labrador. » Le fer, le transbordement dans la Baie, on parle d'une aciérie, Silver Star, encore dans les nouvelles.

350 Donc, ce projet-là, ce n'est pas un projet qui est soit dangereux pour la population ou dangereux pour la baie de Sept-Îles, c'est un projet qu'on devrait voir dans le sens où ces 57 kilomètres carrés là de territoire, est-ce qu'ils vont nuire au développement de Sept-Îles? Est-ce qu'ils vont nuire au gazoduc qui va arriver? Est-ce qu'ils vont nuire aux lignes d'Hydro qui pourrait passer par ce point-là? Au chemin de fer, un autre? À un autre tracé pour la route 138? Avec le niveau de la mer qui augmente?

355 On a engagé la Chaire de recherche en environnement de l'Université de Chicoutimi pour nous aider avec l'acceptabilité sociale, faire l'analyse ou faire une grille de développement durable ou d'analyse de développement durable avec un monsieur Villeneuve, qui est à la tête de ce mouvement-là. Encore cette semaine, il publiait un nouveau livre dans lequel il dit : « D'ici 25-50 ans, on peut imaginer, trois mètres le niveau de la mer pourrait changer. »

360 Donc nous, on s'en va donner le seul terrain sur le bord de la baie qui est assis solidement sur la roche à quelqu'un qui veut en faire un trou? Moi, ce que je dis à la classe

365 économique, c'est : Est-ce que ce projet-là va nous nuire? Est-ce qu'il va occuper trop  
d'espace? Le mauvais espace? Et est-ce que la baie de Sept-Îles peut se permettre de laisser  
un joueur qui va émettre autant de contaminants en nombre dans la baie, quand on veut – on  
sait qu'il est limité, cet espace-là, puis on veut accueillir d'autres projets?

370 Donc pour moi, la question est beaucoup orientée vers : est-ce que ça va nuire à notre  
développement, le deuxième arrondissement de Sept-Îles, le prochain 60 ans, puis le  
troisième, le 60 ans par après?

375 Donc, il y a beaucoup d'enjeux autres que de s'obstiner sur les grandeurs et les quantités  
et les ci et les ça, il faut voir ce projet-là comme un projet qui est au mauvais endroit. Le territoire  
ne lui permet pas de s'installer comme il faut, les assises du sol ne sont pas adéquates, la  
proximité de la baie fait en sorte que c'est très particulier, pour une mine, d'être près d'un fond  
marin de ce genre-là. L'élévation, la proximité des gens, la cuvette de la Baie de Sept-Îles, la  
dynamique de l'air. Donc toutes ces raisons-là vont être élaborées par tous les gens qui vont  
venir en arrière de moi, je n'embarquerai pas dans ce détail-là.

380 Je remettrai un mémoire à la fin de la semaine avec le bilan de ce qui s'est dit cette  
semaine, parce que, puis ce n'est pas un reproche que je veux faire, mais une question que je  
veux poser. J'ai fini mon mémoire, mais je vous pose une question à vous, les commissaires :  
depuis la fin de la période des questions, il y a eu beaucoup d'eau qui a coulé sous le pont.  
385 Nous sommes maintenant rendus, après trois semaines, à un paquet d'échanges et de  
questions qui ont été remis au BAPE par l'entremise de madame Poliquin depuis la fin de la  
période de questions. Les gens qui ont suivi ça auraient besoin, comme moi, d'une mise au  
point d'où on est rendu dans les grands enjeux, si on veut, par rapport aux réponses qui ont été  
fournies ou aux éclaircissements.

390 Parce que comme – je reviens au BAPE 2.0 – là, on est dans la vraie vie à Sept-Îles. Les  
gens vous regardent sur le câble, vous suivent sur internet, ceux qui le peuvent, mais on vous  
demande, je vous demande de faire une mise au point de l'avancement des questions et des  
réponses ou des questionnements, des grands questionnements que peut-être vous avez eus,  
395 comme commissaires, et qui sont ressortis de la part des différentes personnes qui ont posé  
des questions lors de la première série d'audiences qui était la période de questions.

400 Donc, si vous pouviez nous faire une mise au point, prendre quelques minutes pour faire  
ça, ça nous mettrait à jour.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Fafard. J'aurais, avant de vous répondre, et bien sûr je vais répondre à  
votre question, mais avant de le faire, j'aimerais vous poser une question pour compléter votre

405 intervention. Vous avez indiqué que vous avez fait quelques interventions au Conseil de ville; pourriez-vous nous dire un peu les échanges que vous avez eus et les réactions que vous avez vécues, de façon brève?

410 **M. MARC FAFARD :**

Oui. Je suis allé à quelques reprises; premièrement, j'ai été, lorsque le dossier de Mine Arnaud est devenu un enjeu public, je suis allé voir le maire de Sept-Îles qui était, à ce moment-là, vice-président de l'Union des municipalités du Québec, puis il avait déposé un mémoire au *Projet de loi 14* à Québec en commission parlementaire, puis je lui ai demandé de nous redire, si on veut, la position de l'Union des municipalités par rapport au chemin ou à la route qu'une municipalité devrait prendre, parce que c'était leur recommandation pour la modification du *Projet de loi 14*, dans le déroulement d'un projet.

420 Ils avaient, eux, l'Union des municipalités, dit qu'une municipalité devait être neutre – c'était la réponse du maire, il nous a répété la même réponse que j'avais entendue à Québec – la municipalité devait rester neutre et puis pouvait travailler à informer sa population à l'aide d'organismes indépendants – qui n'était pas le promoteur –, de mettre de l'avant une campagne de sensibilisation, ensuite d'informer vraiment la population sur les enjeux complets du dossier puis, ensuite, de leur demander leur position pour elle-même, ensuite, prendre cette position-là pour la mettre de l'avant face au gouvernement.

430 Ça, c'est une des interrogations que j'ai posées au Conseil municipal. Puis on a eu cette réponse-là puis ça a abouti en disant : « Bien, pourquoi, Monsieur le maire, vous prenez position pour le projet puis vous êtes ouvertement pour le projet? Donc, vous ne respectez pas cet argument-là que vous avez suggéré comme modification à la *Loi sur les mines*. » C'était une réponse ensuite.

435 Ensuite, j'en ai eu une autre interlocution sur si monsieur le maire était au courant du déboisement qui s'était fait. S'il avait été voir l'ampleur. S'il avait une idée de la grandeur de la fosse. S'il connaissait un peu la géographie du territoire lui-même, du terrain qui va être exploité puis des installations qui vont être – parce qu'on avait coupé le bois puis on s'enlignait pour une autre série d'exploitation. Puis il m'a répondu à ce moment-là que oui, il y avait été le dimanche auparavant. Un an et demi après que ça avait été fait, toute la coupe de bois, puis j'ai demandé aux autres conseillers qui étaient là : « Vous, vous avez vu les camions de bois sortir? » Le bois de chauffage ici, c'est une denrée rare quand on parle de milliers de cordes qui avaient été laissées là par la population de Sept-Îles parce qu'on respecte les arbres qui sont à proximité du milieu urbain. On pourrait se les couper pour se chauffer en bois de chauffage, mais on aime mieux conduire un peu plus loin puis pas couper la forêt de proximité, puis c'est pour ça qu'il reste encore du bois autour de Sept-Îles puis autour de Moisie.

Donc, mais tous ces... ça a toujours fini un peu en échanges de... pas de gars avec des épées, mais plutôt d'épées fines comme on voit aux olympiques, où on se touche sans se faire mal, mais on essaie de compter des points. Mais c'est évident que monsieur le maire a toujours, m'a toujours traité d'une façon assez radicale. Je nuisais à son party.

450

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci Monsieur Fafard. Pour répondre de façon très succincte à votre question qui s'adressait à la commission; évidemment, la commission ne s'est pas encore positionnée, mais vous avez vu quand même toutes ses questions, vous allez voir d'autres questions qui vont être adressées. Pour nous, une pièce maîtresse, évidemment, dans le cadre de notre analyse, ce sont les mémoires. Et je vous avoue que de façon générale, on a eu plusieurs mémoires, on a eu environ 150 mémoires. Des fois très courts, mais il y en a d'autres qui étaient quand même assez costauds. Puis, bien sûr, ça nourrit la réflexion. Et je peux vous dire que nous-mêmes, on attendait ces mémoires-là pour se positionner de façon claire sur les enjeux qui méritaient d'être traités par la commission; retenus et traités.

455

460

Donc, pour le moment, je ne peux pas vous répondre. Et je vous dirai que je ne vous répondrai pas non plus dans les semaines prochaines, dans le sens que notre réponse va venir ultimement dans le cadre du rapport. Mais c'est sûr que ce qui se dégage dans les mémoires est très aidant. Ça va?

465

**M. MARC FAFARD :**

Merci.

470

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Fafard. Monsieur Ugo Lapointe de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine. Bonsoir, Monsieur Lapointe. Bonsoir, Madame.

475

**M. UGO LAPOINTE :**

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Mesdames les commissaires. Bonsoir à tous. Donc, avec moi aujourd'hui présente, docteure Isabelle Gingras, médecin de Sept-Îles, mais également médecin membre de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement.

480

Je me demandais si c'était possible de projeter une image? Alors, pendant que notre collègue nous aide à installer l'image, peut-être que je vais débiter la lecture du mémoire. Bon, merci.

485

490 Donc, on va essayer de faire ça bref pour ne pas passer au travers du peu de temps qu'on a. D'abord, merci encore une fois de nous accueillir à cette commission. Bon, je me présente, Ugo Lapointe, de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine. Rappelons, avant de rentrer dans le vif du sujet, que la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, c'est un regroupement aujourd'hui d'une trentaine d'organismes qui proviennent d'horizons divers. Par exemple, des organismes du milieu de la santé, du milieu de l'environnement, des milieux citoyens et des milieux syndicaux, surtout.

495 On s'est fondé en 2008. Notre principale mission c'est de promouvoir des meilleures pratiques sociales, environnementales et économiques dans le secteur minier au Québec. Aujourd'hui, la trentaine d'organismes qu'on regroupe représentent collectivement l'équivalent d'environ 250 000 membres individuels, de toutes les régions du Québec, notamment les régions minières, beaucoup les régions minières. La Côte-Nord également.

500 Personnellement, moi, j'ai un passé dans le secteur minier; j'ai travaillé en exploration minière pendant, disons, une dizaine d'années « on and off », sur une trentaine de projets d'exploration minière. J'ai une formation en technique minérale, j'ai une formation en génie géologique et, depuis 2005, je m'intéresse aux enjeux éthique, politique, social, environnemental du développement minier au Québec, particulièrement, mais également au Canada et à l'international.

510 Je suis originaire de l'Abitibi-Témiscamingue, région minière d'importance. Ma famille travaille dans les mines, a travaillé aussi dans les mines. Donc personnellement, et aussi au niveau de la position de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, on n'est pas contre le développement minier. D'ailleurs, le nom de notre coalition le dit, c'est la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, non pas pour que le Québec n'ait plus de mine.

515 Cela dit, il y a des enjeux majeurs au Québec, que ce soit au niveau de l'encadrement ou de certains projets miniers et nous croyons aujourd'hui que celui proposé par Mine Arnaud pose d'énormes risques et nous souhaitons vous en faire part.

520 D'abord, les membres de la coalition en général sont vivement préoccupés par l'implantation des mines à ciel ouvert, mais particulièrement par la mine à ciel ouvert de Mine Arnaud à proximité de Sept-Îles, une ville d'environ 30 000 résidents. Si elle voyait le jour, cette mine deviendrait la plus grande mine à ciel ouvert jamais exploitée en milieu habité au Québec, avec une fosse à ciel ouvert de 3,7 kilomètres de longueur, 800 mètres de largeur, 250 mètres de profondeur, dont 150 mètres sous le niveau de la mer.

525 Les installations minières seraient situées à 7 kilomètres du centre-ville de Sept-Îles, 3,5 kilomètres du secteur Ferland, où résident 4 à 5 000 résidents, 500 mètres des plus proches résidences du Canton Arnaud et en bordure de la Baie de Sept-Îles, les eaux du fleuve. La

source d'eau potable de la ville de Sept-Îles se situe environ à 1 kilomètre des limites de la propriété de Mine Arnaud.

530 L'expérience démontre clairement que les mines à ciel ouvert en milieu habité occasionnent des impacts et des risques majeurs pour l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens. Poussières, eau, bruits, dynamitages, risques de gaz toxiques, risques de déversements, montagnes de résidus miniers, impacts sur la santé, impacts sociaux, impacts sur les eaux de surface, les eaux souterraines, et cetera.

535 Le cas de la mine à ciel ouvert à Malartic, qu'on a beaucoup étudié, en Abitibi, est particulièrement troublant à ce jour et cela nous inquiète pour la suite des choses vis-à-vis du projet Arnaud à Sept-Îles.

540 Après des mois d'analyse du projet de Mine Arnaud à Sept-Îles, la coalition Québec meilleure mine demeure très insatisfaite des évaluations environnementales réalisées à ce jour par Mine Arnaud. La coalition déplore notamment le fait que plusieurs études cruciales à l'évaluation des impacts du projet sur l'eau, sur l'air, sur la santé, sur l'environnement de Sept-Îles sont toujours manquantes ou déficientes.

545 La coalition déplore également qu'aucune étude sur les risques financiers du projet n'a été rendue publique à ce jour. La coalition déplore aussi qu'aucune des sept recommandations soumises en juin dernier à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale n'a été mise en oeuvre par Mine Arnaud.

550 Somme tout, la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine conclut que la population et l'environnement de Sept-Îles seraient exposés à des impacts et à des risques inacceptables et beaucoup trop élevés si le projet allait de l'avant tel quel. C'est pour cette raison que nous soumettons à la commission la recommandation que le projet de Mine Arnaud ne soit pas autorisé, soit rejeté.

555 La décision liée à la sécurité, à la santé, à l'environnement doit primer sur une décision à caractère strictement économique. De l'avis de la coalition, cinq risques et impacts majeurs du projet Mine Arnaud n'ont pas été évalués adéquatement et justifient pleinement la demande de rejet du projet à ce stade. On vous les présente brièvement :

560  
565 Premièrement, les risques de déversements miniers et de glissements de terrain; ça, c'est un risque qui nous préoccupe énormément. Vous pouvez voir à l'écran, actuellement, une section d'une partie du projet Mine Arnaud. À gauche, on voit à peine la Baie de Sept-Îles en bas, et on peut s'imaginer que la route 138 passe quelque part entre le dessus de la butte et la baie de Sept-Îles. Et les premières lignes rouges qu'on voit, verticales, sont là où se situerait la fosse à ciel ouvert. À cette section-là.



570 On constate que la pente est abrupte, que le projet est situé sur des argiles sensibles dans plusieurs secteurs, et cela nous préoccupe grandement quant aux glissements de terrain est les déversements miniers qui pourraient s'ensuivre et avec les conséquences, bien sûr, qui pourraient s'ensuivre aussi.

575 Bien sûr, un glissement de terrain ou un déversement de résidus, ça pourrait avoir des effets catastrophiques, que ce soit pour les résidences qui sont en aval, que ce soit pour l'infrastructure de la route 138, que ce soit aussi pour la baie de Sept-Îles qui recevrait ces millions de litres, par exemple, de résidus miniers, voire même – il ne faut pas avoir peur de le dire – de pertes de vies humaines. Et là, on ne veut pas faire un épouvantail ici, c'est la réalité.

580 Au Québec, on a répertorié, ces dernières années, 12 déversements miniers; au minimum 12. De ces 12, cinq à six étaient d'importance majeure. Un de ces déversements majeurs, c'est celui de Chapais que vous voyez à l'écran, en 2008. Pas loin de Chibougamau, l'ancienne mine Opemiska. On voit, en haut à gauche, la halde de résidus qui a été laissée derrière. Une digue qui retenait les résidus – il y a eu une forte pluie, la digue a cédé et il y a eu une vague de 11 millions de litres de résidus miniers qui s'est déversée.

585 Cette vague de 11 millions de litres de résidus qui s'est déversée a détruit une portion de la route 113, qui est l'équivalent de la route 138 – pour les gens de Chapais – sur 30 mètres de large. C'est la photo qu'on voit en haut à droite, la destruction de la route 113. Au moment où il y a eu cette vague, un petit garçon et son grand-père roulaient dans un camion. Ils ont été emportés par la vague. Heureusement, ils s'en sont sortis indemnes. Mais ces risques-là existent, ils sont réels.

590 On voit, en bas, deux images qui montrent que la coulée de résidus de 11 millions de litres s'est répandue sur des kilomètres en aval dans les rivières.

595 J'aurais pu vous présenter plusieurs autres photos qui montrent notamment le grand déversement de Cliffs, pas celui qu'on a vu récemment dans la baie de Sept-Îles, qui est majeur, mais également près de Fermont, à la mine de Lac Bloom, qui a affecté 14 lacs en aval en termes de matières en suspension. C'est quand même assez significatif.

600 Le deuxième risque et impact majeur du projet Mine Arnaud, mal évalué jusqu'à maintenant, consiste en l'impact sur la baie de Sept-Îles. La coalition juge inacceptable que l'étude d'impact actuel exclut la baie de Sept-Îles alors que le projet est collé sur la baie, que près de 20 millions de litres d'effluents miniers y seraient déversés chaque jour, ce qui représente une charge additionnelle, durant la vie de la mine, d'au moins trois tonnes d'uranium, quatre tonnes d'arsenic, six tonnes de phosphore, 52 tonnes de manganèse, et 1 500 tonnes d'autres métaux et éléments potentiellement toxiques.

610 Ce sont des évaluations conservatrices qui respecteraient les normes de OER et non pas la norme, la Directive 019 qui est encore plus permissive.

615 Sans compter les risques de contamination provenant de l'écoulement des eaux souterraines qui ont été confirmés récemment par les échanges de questions de la commission, mais qui n'ont pas été quantifiés, des poussières – on calcule au minimum 30 000 tonnes de poussières qui seraient émises par la mine durant la vie de la mine – ou encore les impacts que pourraient occasionner des déversements accidentels. Par exemple, quel serait l'impact d'un déversement de plusieurs millions de litres ou de mètres cubes de résidus miniers dans la baie de Sept-Îles? Ce n'est pas documenté.

620 La non-inclusion de la baie de Sept-Îles dans l'étude d'impact nous apparaît être totalement illogique et tout à fait contraire avec les principes les plus élémentaires devant guider toute bonne évaluation environnementale. C'est un problème qui concerne à la fois Mine Arnaud, qui semble continuer de prétendre que son projet ne pose aucun risque pour la baie de Sept-Îles ainsi que pour les ministères fédéraux et provinciaux qui n'ont pas exigé une telle étude.

625 Pour la coalition, cela nous apparaît être un dangereux précédent. Si on permet aujourd'hui à l'un des plus gros projets industriels de s'installer en bordure de la baie de Sept-Îles sans aucune étude d'impact complète sur les eaux de la baie de Sept-Îles, la faune, la flore, les sédiments, et cetera, qu'en sera-t-il des autres projets industriels qui suivront?

630 Cette situation pourrait même être en contradiction avec des lois fédérales ou provinciales, notamment la *Loi canadienne des évaluations environnementales* ou la *Loi québécoise sur l'environnement*. Nous demandons à la commission de bien vouloir considérer d'exiger la production d'un avis juridique indépendant à ce sujet : la baie de Sept-Îles doit-elle, oui ou non, être incluse dans une étude d'impact comme celle-ci? La coalition n'exclut pas, elle aussi, la possibilité de faire produire un avis juridique indépendant à ce sujet.

640 Maintenant, troisième risque et impact majeur qu'on perçoit, c'est les risques pour la santé qu'on juge sous-estimés. Nous ne nous étendrons pas ici ce soir sur ces risques-là parce que des médecins vont venir présenter des mémoires cette semaine, mais soulignons simplement que pour nous, dans le fond, on considère que Mine Arnaud n'applique pas correctement le principe de précaution vis-à-vis des risques pour la santé.

645 Les modélisations utilisées pour les émissions de poussières et pour le bruit sont, au mieux, incorrectes, au pire faussées et biaisées à notre avis. La modélisation des poussières, par exemple, ne tient pas compte des données initiales, de la qualité de l'air là où vivent les citoyens, c'est-à-dire le niveau de pollution d'air de départ du secteur Ferland et Canton Arnaud,

650 par exemple, ou d'autres secteurs de la ville de Sept-Îles qui vivent des problèmes de qualité de l'air.

655 La modélisation ne tient pas compte non plus de la construction du méga mur qui va être faite sur 5 kilomètres de long par 40 mètres de hauteur, pas loin de 90 millions de tonnes de roc qui vont être brassées pendant cinq ans. Les émissions de poussières qui vont être émises à ce moment-là, ou le bruit, d'ailleurs, n'ont pas été... bien, en fait, pour les poussières n'ont pas été modélisées correctement.

660 La question des impacts différenciés sur les personnes vulnérables ou plus sensibles nous préoccupe également et elle ne nous semble pas avoir été considérée pleinement.

665 Bref, pour nous, Mine Arnaud sous-estime les impacts globaux sur la santé que peut entraîner une mine d'une telle ampleur à proximité de la population. Le bruit également : Mine Arnaud s'appuie sur des normes qu'on juge très faibles au niveau provincial, au niveau des normes de bruit, alors que les normes de l'Organisation mondiale de la santé, les exigences de Santé Canada et même les recommandations de l'Institut national de la santé publique à cet égard-là nous paraissent plus adéquates pour tenir compte des impacts sur la santé liés au bruit.

Quatrièmement, les risques financiers non publics.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lapointe, je vous demande d'accélérer pour pouvoir terminer...

675 **M. UGO LAPOINTE :**

D'accord. Je vais essayer d'accélérer.

**LE PRÉSIDENT :**

680 Merci.

**M. UGO LAPOINTE :**

685 Donc, le quatrième risque majeur pour nous, c'est les risques financiers. On n'en a pas beaucoup parlé jusqu'à maintenant, mais même sur le plan financier, économique, à notre avis Mine Arnaud présente plusieurs lacunes majeures que nous jugeons inacceptables. On vous annonce et on vous dépose, d'ailleurs, qu'on a déposé une plainte au Bureau du vérificateur général du Québec à l'effet que les risques financiers ne sont pas documentés de ce projet-là. Mine Arnaud est un projet qui appartient à Investissement Québec; Mine Arnaud, l'entreprise,

690 relève de la *Loi sur le vérificateur général*, de là notre logique de déposer une plainte au  
vérificateur général pour qu'il enquête sur les risques financiers.

695 Comment se fait-il que Mine Arnaud, une filiale d'Investissement Québec qui appartient  
indirectement à tous les Québécois, ne divulgue pas les données sur les risques financiers du  
projet? C'est pourtant une pratique très commune dans l'industrie minière. Toutes les minières  
inscrites en bourse doivent le faire pour respecter les principes de transparence envers le public  
et leurs actionnaires.

700 Cette situation mène à l'impossibilité d'évaluer les risques réels du projet, sa rentabilité,  
sa viabilité, et cetera. Bref, Mine Arnaud aurait-elle, par exemple, les reins assez solides pour  
absorber des coûts additionnels advenant, par exemple, bon, que les prix de l'apatite chutent,  
que ses coûts de production augmentent, que des pépins techniques soient subis, que les  
opérations doivent arrêter pendant quelques mois, qu'un accident environnemental majeur  
arrive, et cetera.

705 Cinquièmement et dernièrement, les risques d'agrandissement du projet. La coalition est  
particulièrement inquiète que Mine Arnaud compte agrandir le projet une fois les autorisations  
émises. Un plus gros projet signifie accroître les risques et les impacts pour l'environnement et  
les populations. Les lois actuelles ne prévoient qu'aucun nouvel examen public des impacts  
n'aurait lieu si Mine Arnaud décidait d'agrandir le projet.

715 Jusqu'à ce jour, Mine Arnaud a toujours refusé de donner la garantie aux citoyens que la  
fosse à ciel ouvert ne serait jamais plus grande que celle évaluée aujourd'hui devant cette  
commission. La récente étude de faisabilité n'exclut pas, par ailleurs, une possibilité  
d'agrandissement de la fosse.

720 En conclusion, la coalition Québec meilleure mine estime que le projet Mine Arnaud  
présente encore beaucoup trop de risques pour la sécurité, la santé et l'environnement de Sept-  
Îles par rapport aux bénéfices potentiels. La coalition estime également que le projet Mine  
Arnaud ne répond pas à plusieurs critères du développement durable, notamment les principes  
de la *Loi sur le développement durable du Québec* : précaution, prévention, protection de  
l'environnement, transparence, santé et qualité de vie.

725 Nous comprenons que des individus ou des entrepreneurs de la région puissent vouloir  
bénéficier d'éventuelles retombées économiques du projet, mais la décision d'aller de l'avant ou  
non avec ce projet doit s'appuyer sur des considérations beaucoup plus larges; nous réitérons  
que la sécurité, la santé et l'environnement doivent primer sur les critères strictement  
économiques. C'est pour cette raison que nous recommandons à la commission du BAPE de  
rejeter ce projet à ce stade.

730

735 En terminant, la coalition Québec meilleure mine vous informe qu'elle déposera à la commission du BAPE, un sondage que la firme Léger a réalisé récemment concernant le projet Mine Arnaud à Sept-Îles. Ce sondage confirme que ce n'est pas un petit groupe d'individus qui est préoccupé par le projet de Mine Arnaud, mais bel et bien une large proportion de sa population.

740 Nous constatons en effet qu'un nombre grandissant de citoyens questionne les impacts et la pertinence même de ce projet, tant sur des points de vue social et environnemental qu'économique. La coalition souhaite d'ailleurs prendre l'occasion de féliciter les citoyens de Sept-Îles pour leur mobilisation et les encourager à se mobiliser davantage dans les semaines à venir pour faire entendre leur voix face à ce projet hautement controversé.

745 Plus de 100 personnes ont déposé un mémoire à cette commission; plus de 400 personnes ont marché à Sept-Îles samedi; plus de 5 000 demandent présentement un référendum sur le projet; c'est une mobilisation rarement vue face à un projet minier au Québec, dans une région minière en plus. Bravo! Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

750 Alors, merci à vous, Monsieur Lapointe.

**(APPLAUDISSEMENTS)**

**LE PRÉSIDENT :**

755 S'il vous plaît! Alors, merci de ne plus applaudir, même si vous aimez le discours.

760 Monsieur Lapointe, j'aurais juste une question; évidemment, nous avons eu votre mémoire il y a quelques instants à peine, donc je vais tout simplement réagir à chaud. Mais j'ai constaté que lors de votre introduction, vous avez émis des doutes sur la compatibilité de la présence d'une mine proche d'un secteur urbain ou semi-urbain et rien d'autre, dans les observations majeures que vous avez soulevées ensuite, n'est revenu là-dessus. J'aimerais avoir, savoir, est-ce que pour vous, c'est un enjeu important ou c'était juste une simple entrée en matière?

765 **M. UGO LAPOINTE :**

770 Non, je ne suis pas sûr de vous suivre.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

775

**M. UGO LAPOINTE :**

Parce que quand on regarde le projet, il est situé en milieu habité.

780

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous l'abordez sous l'angle de la santé et de la sécurité.

**M. UGO LAPOINTE :**

785

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

790

Donc, forcément, vous faites le lien, un lien clair entre les deux. Mais j'aurais pu comprendre, par exemple, que vous souleviez des aspects relatifs au Plan d'urbanisme, au schéma d'aménagement, à l'implication des instances régionales, municipales. Non?

**M. UGO LAPOINTE :**

795

Bien, écoutez...

**LE PRÉSIDENT :**

800

Je vous prends à chaud vous aussi, là?

**M. UGO LAPOINTE :**

805

Oui, oui, c'est ça. Honnêtement, je ne sais pas trop quoi vous dire à cet effet-là. On a constaté les échanges qui ont eu lieu entre les différents intervenants sur la question de l'aménagement du territoire. Bon, je vous avoue qu'on n'a pas regardé ça en détail, là, qu'est-ce que ça signifie au niveau des implications. On comprend actuellement – brièvement – que la *Loi sur les mines* cherche aussi à changer un peu ces règles-là, où les municipalités pourraient avoir un plus grand pouvoir au niveau des décisions d'où se situent les projets miniers sur le territoire. Présentement, ça n'existe pas, cette législation-là, et les municipalités doivent se soumettre à la *Loi sur les mines* qui a une prérogative sur la *Loi des aménagements municipaux*.

810

815 Maintenant, on constate aussi un sentiment d'appartenance, d'identité claire, à notre avis, face à la baie de Sept-Îles, à cet environnement-là et ça se reflète en quelque part aussi dans les schémas actuels qui cherchent à maintenir cette vision-là aussi du développement diversifié autour de la baie de Sept-Îles, pour ne pas que ça devienne seulement non plus juste un grand terrain industriel, pour qu'il reste encore des parcelles, des joyaux magnifiques.

820 Donc, ce serait la réponse que je vous donnerais, peut-être que ce n'est pas celle que vous souhaitiez, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

825 Je ne souhaite rien. Je voulais juste entendre votre avis là-dessus. Bien, merci, Monsieur Lapointe. Merci, Madame. Monsieur Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution.

**Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY :**

830 Monsieur le président, bonjour! Mesdames les commissaires, bonjour, et à l'équipe! Nous sommes évidemment heureux d'être ici à Sept-Îles parce que c'est un projet majeur. Alors, oui, nous sommes heureux d'être ici parce que oui, ainsi que vous l'avez, que mon collègue précédemment l'a souligné...

**LE PRÉSIDENT :**

835 Vous êtes madame Saint-Cerny?

**Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY :**

840 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

845 C'est parce que la sténographe n'est pas présente, donc pour qu'elle puisse prendre votre nom, elle va tout écouter les enregistrements.

**Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY :**

850 D'accord. Bien, je recommence donc. Alors, oui, c'était important qu'on soit ici parce qu'en effet, ce projet de mine en zone urbaine, périurbaine, c'est crucial. À notre avis, c'est un... il y aura une grosse décision à être prise ici et pourquoi? Au-delà de tous les schémas d'aménagement, pourquoi? Parce qu'essentiellement, il n'y a aucune zone tampon d'erreurs. Alors, les cobayes sont ici les humains directement, en cas de chocs toxiques, d'accidents ou

855 de contamination continue, et la baie de Sept-Îles, c'est-à-dire un environnement majeur pour le Québec.

860 Nous savons tous que vous n'avez pas le pouvoir d'imposer au gouvernement une décision, mais vous avez certainement un pouvoir moral très fort, très puissant, qui a été utilisé à quelques reprises il y a une dizaine d'années par certains BAPE que j'ai vécus, et aujourd'hui, nous sommes heureux, je dois dire, d'avoir affaire, je dirais, à une nouvelle mouture du BAPE et c'est dans cet esprit-là que la Société pour vaincre la pollution vient présenter devant vous; notre angle est bien précis, c'est celui de la santé humaine et de l'environnement, bien entendu, mais avant tout, sous l'angle de santé publique.

865 Mon collègue travaille en toxicologie depuis près de 30 ans, j'ai moi-même 25 ans de bataille également de ce type-là derrière la cravate et donc, le diable étant dans les détails, nous allons vous apporter un exemple plus fouillé d'un des impacts du projet de Mine Arnaud. Mais auparavant, très, très brièvement, donc je le répète, c'est ce qui est à retenir : tout accident n'a aucun délai de réaction, n'a aucune capacité d'avoir un tampon, et c'est un impact majeur et nous regrettons d'avoir à souligner encore l'exemple de Malartic à cet effet où nous avons effectivement pu le constater.

875 Donc, ce projet de mine ici est un tournant au niveau du développement de l'industrie minière. Nous tenons à souligner brièvement le côté inacceptable de l'étude d'impact qui a été présenté par ce promoteur qui est, nous, malheureusement, notre gouvernement, et mon collègue a souligné les nombreuses faussetés. Et le seul fait qu'une étude sur la dispersion de l'air ait été déposée la veille de l'ouverture de ces audiences démontre à quel point les citoyens, leur santé, leur environnement ont été traités avec une désinvolture inacceptable de la part de Mine Arnaud et d'Investissement Québec.

880 Est-ce que ce projet pourrait être acceptable? Notre réponse est non. Pourquoi? Très brièvement, parce que ne serait-ce qu'au niveau de l'encadrement réglementaire; nous savons que la loi 019, la Directive 019 n'est pas valide légalement. Le promoteur aura beau dire qu'il s'y soumet, mais il fait essentiellement ce qu'il veut et il a parfaitement le droit.

885 Selon nos recherches, à l'heure actuelle, le règlement sur le REM, sur les effluents miniers ne s'appliquera pas non plus. Donc, nous sommes tout de même dans un grand vide juridique, légal et réglementaire en ce qui a trait aux mines comme telles. Bien sûr, il y a la *Loi des pêches*, néanmoins, au niveau des restrictions de mines, nous sommes dans un vide réglementaire.

890 Ça, c'est un premier point. Le deuxième point : est-ce que nos autorités ont réagi ou ont démontré une réaction pour protéger la santé humaine? Nous sommes obligés de revenir à Malartic pour dire que non. Un an après l'ouverture de la mine, les familles en bordure n'avaient



895 pas été visitées et nous avons été témoins de familles qui vivaient sous le nuage orange quasi  
quotidien, sans appareil de mesures, sans suivi, avec des jeunes enfants traumatisés et ce n'est  
que des pressions fortes qui ont fait que la DSP est finalement intervenue et d'une façon qui, à  
l'heure actuelle, n'est pas encore satisfaisante.

900 Est-ce que la ville de Sept-Îles, au troisième point, peut vivre avec une balafre et une  
menace permanente dans ses limites? Dans ses limites habitées? C'est notre troisième point :  
est-ce qu'il y a restauration possible ou absence de menaces? La réponse est non. On n'a pas  
d'exemple au Québec où il y a des restaurations, des digues qui ont été restaurées, où le  
905 danger est parti. C'est-à-dire que dans deux générations, trois générations, il y aura toujours ce  
risque de bassin de résidus et d'impact dans la baie et de la balafre que ça fera sur le paysage.  
Je vous réfère d'ailleurs à Genivar lui-même qui nous a élégamment fourni des images de la  
restauration dans 75 ans, et vous allez voir que le trou est tout à fait visible, le mur, et cetera.

910 Donc, est-ce que les citoyens de Sept-Îles ont envie de vivre avec cette menace et cette  
balafre d'une façon permanente? C'est à eux de décider, mais à notre avis c'est inacceptable.

915 Donc essentiellement, je vais passer la parole à mon collègue, mais simplement souligner  
qu'il y a deux types de contamination : il y a la contamination insidieuse, continue de l'air et de  
l'eau et il y a aussi des chocs toxiques qui vont arriver à peu près quotidiennement pendant 15  
ou 20 ans ici à Sept-Îles.

**M. DANIEL GREEN :**

920 Bon. Ma présentation est un peu technique parce que des fois, il faut rentrer dans les  
détails techniques. On avait beaucoup de choix pour intervenir au niveau du risque  
toxicologique humain par rapport à un projet de mine, on s'est concentré sur l'impact des  
sautages.

925 Actuellement, il faut comprendre que pour une mine ouverte, pour bouger la quantité de  
roc qu'il faut bouger, spécialement dans des mines à faible teneur, il faut vraiment faire bouger  
la terre, le roc à des quantités importantes qu'on ne voit pas normalement dans les mines  
souterraines.

930 Ça a amené un changement au niveau des explosifs. Alors, depuis une quinzaine  
d'années, on voit l'utilisation d'un explosif à base de nitrate d'ammonium et d'huile, soit sous  
forme d'un mélange, soit sous forme d'une émulsion. C'est actuellement le standard pour faire  
exploser d'immenses sections de mine ouverte pour extraire le roc.

935 Premier point, nous croyons que Mine Arnaud a sous-estimé la quantité de roc qu'elle va  
avoir besoin pour nourrir son concasseur pour sa production. Quand on sous-estime la quantité

de production, on sous-estime évidemment la quantité d'explosifs, et quand on fait une modélisation basée sur une quantité d'explosifs inférieure à ce que ça va demander, on risque de sous-estimer l'impact total du projet.

940 Dans l'année 10 d'exploitation, on évalue à 75 000 tonnes métriques par jour, donc les besoins d'explosifs vont devoir être revus à la hausse et on a regardé les besoins. La compagnie n'a pas déposé de plan de sautage. D'autres projets miniers qu'on a consultés déposaient des plans de sautage détaillés, c'est-à-dire l'espacement des trous, la grandeur du bloc, la profondeur du bloc, le fardeau, essentiellement plein de données techniques qui nous  
945 permettent mieux de définir la quantité d'explosifs et l'impact de ces explosifs et le nombre de sautages sur l'environnement atmosphérique autour de la mine.

Alors, rapidement, ici, on va faire un peu de chimie un peu pour les gens. Alors, donc, actuellement les explosifs utilisés actuellement, c'est un mélange de fertilisants, donc c'est un  
950 fertilisant, nitrate d'ammonium; on mélange ça avec de l'huile à chauffage pour donner évidemment les chaînes carbonées et ça produit une réaction. Ça, c'est la réaction normale. On ne devrait pas produire le gaz toxique, donc l'oxyde d'azote normalement. Mais dans les faits, à cause que ce n'est pas... on ne fait pas ça dans un laboratoire, on fait ça dans une aire ouverte, on a la production d'importantes quantités de monoxyde d'azote et ce monoxyde  
955 d'azote va réagir rapidement avec l'oxygène dans l'air pour former des oxydes d'azote.

Alors, donc les ANFO – qui est le sigle utilisé dans l'industrie – exposés à l'eau ou à l'humidité, il y a des détonations souvent incomplètes, il y a des résidus de nitrate, de nitrite d'ammoniac qui s'infiltrent dans le roc, et ces produits sont très solubles. Donc, on a une  
960 composante pollution de l'air massive, immédiate, et une pollution de l'eau aussi massive et immédiate lors de chacun des sautages.

Voici un exemple de nuage fortement concentré de NO<sub>2</sub> au-dessus de la fosse à Malartic. Les gens de Malartic vivent ce type d'événement fréquemment. Je pense qu'il y a eu deux  
965 épisodes au mois de juin dernier. Il y a multiple avis d'infraction du ministère de l'Environnement. Le BAPE a revu le projet Osisko. Je vous demande de relire votre décision sur Osisko, de regarder ce qui s'est passé dans le fait et de vous poser la question : est-ce que vous, en tant que commissaires, vous voulez risquer un autre Osisko à Sept-Îles?

970 Vous avez une responsabilité fiduciaire pour protéger la santé publique des gens. Et ce qui se passe tous les jours à Malartic devrait être évité et vous avez la chance de le faire. Ceci ne devrait pas arriver au Québec en 2013. Et pourtant, ça arrive des fois plusieurs fois par semaine.

975 Donc, notre modélisation démontre que la norme réglementaire d'oxyde d'azote va probablement être dépassée à plusieurs reprises lors des sautages à Mine Arnaud. On a même

980 évalué, d'après une modélisation que nous avons faite, qui est différente de la modélisation qu'a  
faite le promoteur, on a utilisé le même modèle mathématique, si on veut, mais on n'a pas  
étendu ça sur trois, quatre ans, on a tenté de regarder le scénario du pire, ce que d'après moi  
un promoteur devrait faire, on a établi à peu près sept fois la norme d'air ambiant dans certains  
cas.

985 On comprend que les concentrations dans l'épicentre d'un nuage orange peuvent  
dépasser de plusieurs fois, de plusieurs milliers de fois la norme. Alors, donc, on a un nuage, un  
événement toxique important, un nuage fortement contaminé qui bouge et, dépendant des  
conditions météorologiques, risque de ne pas se disperser. Et on est à 800 mètres, 1 000  
mètres d'endroits où des gens habitent. Est-ce qu'on est prêt à prendre le risque? Est-ce qu'on  
est prêt à encore imposer à une population riveraine d'une mine ce que doivent vivre les gens  
de Malartic tous les jours?

990 Et j'espère que dans votre conclusion, vous arriverez à la conclusion que non. On ne peut  
pas permettre ça. Il y a une contradiction au niveau des usages et des droits entre les explosifs  
miniers avec des ANFO et des émulsions et le droit aux riverains d'avoir le droit de respirer.

995 Même au niveau des travailleurs, on a remarqué des concentrations intenses à 200  
mètres à l'intérieur de la fosse. Il y a un problème au niveau de la santé et sécurité des  
travailleurs exposés à ces concentrations grandes d'oxyde d'azote. Et je pense qu'au niveau de  
la CSST, au niveau des régimes de protection des travailleurs, on va un jour se réveiller dans un  
site minier ouvert avec des gens blessés et peut-être même morts si on ne fait pas attention.

1000 La simulation et plage des mesures de concentration de la minière...

**LE PRÉSIDENT :**

1005 Monsieur Green, juste vous dire que vous avez à peu près deux minutes pour conclure.

**M. DANIEL GREEN :**

1010 C'est bien. Alors, donc, on remarque que la norme est respectée à la limite de sa  
propriété. C'est une trop belle coïncidence. Nous croyons que les modélisateurs engagés par  
Mine Arnaud ont refait, ont refait, on refait le modèle jusqu'à tant qu'ils trouvent les bonnes  
concentrations, ce que le modèle CALPUFF permet. Ils sont rendus à leur troisième mouture de  
modélisation. Peut-être qu'ils vont même vous présenter une cinquième, une sixième pendant la  
durée du BAPE, qui sait? C'est trop facile.

1015

1020 Donc, on a des concentrations, d'après notre évaluation, jusqu'à 1 500 kilomètres (sic) dans des conditions de vents stables, faibles; des concentrations qui dépassent le 2 000. On est à cinq fois la norme d'air ambiant. À 1 500 mètres, oui. Alors, on est à 2 000, plus de 2 000. Alors, donc, il y a un risque et il va falloir se poser la question : est-ce que le risque est trop grand pour permettre ce projet de mine si proche des habitations?

1025 Je n'ai pas le temps de rentrer vraiment dans les détails, mais aussi on fore, on verse des ANFO dans, des fois, des centaines de trous, on s'aperçoit que les produits ammoniacs, nitrates, nitrites se désagrègent dans l'eau quand l'émulsion n'est pas bien prise, par exemple. Dans la mine Diavic, dans les Territoires du Nord-Ouest, les rejets de nitrates et d'ammoniac dans le lac de Gras sont maintenant un problème environnemental majeur. Ça n'a jamais été prévu par le promoteur.

1030 Nous croyons qu'à cause des fuites de produits hautement nutritifs provenant du sautage situé à moins de 1 000 mètres de la baie de Sept-Îles, que la Mine Arnaud va être une source importante de produits azotés à la baie et on s'enlign vers une eutrophisation et peut-être même pire, peut-être même des algues rouges telles qu'on a déjà vécu au Québec dans l'estuaire du fleuve.

1035 On sait que ces produits sont très solubles, la charge va être rejetée dans la baie. On évalue à 34 piscines olympiques polluées avec des milliers de kilogrammes de nitrates d'ammonium et à cause de la solubilité des nitrates, je ne pense pas que la compagnie va être capable d'enlever ces nitrates de son système d'épuration des eaux.

1040 Si on calcule la quantité de ce qui va être rejeté dans l'air, qui va aussi retomber sur la baie, et la quantité qui va être rejetée dans l'eau, on évalue à plus de 400 000 kilogrammes, au cours de la vie de la mine, de produits azotés qui vont être rejetés dans la mine. Nous croyons que la baie de Sept-Îles s'apprête à mourir à petit feu à cause des rejets de la Mine Arnaud dans la baie.

1045

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1050

Merci à vous. En fait, j'aimerais vous poser chacun une question.

1055

Madame Saint-Cerny, vous avez fait référence tout à l'heure de l'absence de zone tampon. Ce serait quoi, pour vous, une zone tampon acceptable?

**Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY :**

1060 C'est à être défini, mais de façon générale, c'est une zone où les chocs toxiques comme  
ceux-là ne sont pas en zone habitée. Et on va plus loin que la zone habitée, parce que  
quelqu'un passerait sur la 138 au moment d'un nuage et c'est effectivement très dangereux.  
Donc la zone tampon, elle est à définir, mais elle est en dehors de toute zone habitée, elle est  
1065 en dehors de toute zone d'eau potable et elle présente... il y a des caractéristiques qui font que  
tout accident peut être géré sans affecter directement la santé et la sécurité. C'est-à-dire donc  
des conditions géologiques favorables, pas dans des conditions de zone de glissement de  
terrain, par exemple. Ce qui exclut, Monsieur le président, effectivement, des mines en zone  
urbaine telle qu'on les voit, effectivement.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, j'aurais le goût de vous pousser à aller un peu plus loin dans la réflexion. Est-ce  
que vous considérez, par exemple, que quand on fait référence à la distance séparatrice entre  
Sept-Îles et la mine de 7 kilomètres, est-ce que pour vous, ça reste suffisamment proche ou ça  
1075 respecterait une zone tampon? Je ne fais pas référence au Canton Arnaud ou des secteurs  
très, très proches, là.

**Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY :**

1080 Entre la ville et... entre le noyau urbain et la mine?

**LE PRÉSIDENT :**

1085 Oui, tout à fait.

**Mme ANNE-MARIE SAINT-CERNY :**

Oui. Alors, écoutez, c'est une excellente question qu'on n'a pas eu le temps de creuser,  
mais précisément – et là, le principe de précaution doit s'appliquer de façon lourde –, mais ce  
1090 serait là où des modélisations, d'une part, doivent être faites de façon rigoureuse, et je dis bien  
rigoureuse, d'une part.

D'autre part – et ce n'est pas une acceptation de Mine Arnaud, parce qu'il y a d'autres, il y  
a tellement d'autres problèmes à cette mine-là, mais je vous répondrais de façon générale –  
1095 d'autre part, s'il y avait des zones à risque, que ce soit environnemental ou urbain, outre les  
modélisations – les modélisations se trompent, ça dépend des intrants – ça prendrait, et pas ici,  
un monitoring continue en temps réel de chacun des impacts.

1100 Ce n'est pas parce qu'une modélisation dit qu'un cours d'eau ne sera pas affecté qu'il ne  
l'est pas et la seule façon de le savoir, c'est de l'échantillonner une fois par jour, une fois par  
1105 semaine. Et donc, je répète : cette solution-là ne s'applique pas parce qu'il y a beaucoup  
d'autres problèmes à Mine Arnaud et c'est quand même assez proche, et on n'a pas vu de  
modèle assez rigoureux pour le faire, mais de façon générale, ce serait comme ça. Donc  
appuyé sur des données réelles et dans un endroit où les modélisations les plus rigoureuses  
font qu'il n'y a pas de zone soit d'humains, soit d'eau potable ou de danger géologique.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 Merci.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

1115 Monsieur Green, vous avez mentionné qu'en fait, la réaction – peut-être que je ne suis  
pas très technique – mais que la réaction était difficilement, c'était difficile d'avoir une réaction  
normale de ce type de produit. Et là, ça m'interpelle parce que je me dis comment ça se fait, ça  
fait quand même dix ans que c'est sur le marché, vous avez dit que ça fait quand même 10 ans,  
10-15 ans qu'on utilise ces types de...

**M. DANIEL GREEN :**

1120 Oui, je pense que c'est ça. C'est qu'il faut... Vous savez, une équation chimique balancée,  
un étudiant du secondaire peut le faire. Mais dans la vraie vie, on est dans un environnement,  
on est dans une fosse d'une mine, on est entouré d'eau, il y a beaucoup d'eau d'exhaure. Il  
pleut, il y a de la neige, il y a des variations de température, il est quasiment impossible d'avoir  
1125 une réaction où lors de la détonation – et ce n'est pas moi qui le dis, la littérature le dit et ça a  
été fouillé dans les explosions de tops de montagnes, dans les zones de charbon, en Australie  
où on a vraiment étudié le phénomène des nuages –, il est très difficile de prédire qu'un nuage  
va être fait et il est quasiment impossible de l'empêcher.

1130 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

O.K. Donc, parce que si ce produit-là est utilisé, donc vous avez fait le lien avec l'impact  
pour les travailleurs, c'est documenté, il a dû y avoir des interventions ou des avertissements de  
la part des autorités?

1135 **M. DANIEL GREEN :**

Absolument. Mais il y a, d'année en année, des accidents, des incidents, des travailleurs  
affectés. Le gouvernement australien a dû émettre un avis de sécurité au niveau des travailleurs

1140 miniers, les États du Montana, Ohio ont dû faire des études poussées pour voir quelle est la  
distance les nuages se rendent proche des villages. C'est une activité continuelle pour tenter de  
gérer l'impact et, comme on le voit actuellement à Malartic – et je vous demanderais, à la  
commission, dans votre pouvoir d'enquête, d'enquêter maintenant ce qui se passe tous les  
jours à Malartic.

1145 Il me semble que vous avez même l'obligation de le faire vu que dans votre rapport  
autorisant Malartic, il y a un suivi, vous savez? Vous êtes le Bureau des audiences publiques  
sur l'environnement, vous avez peut-être une obligation de faire un suivi de votre propre travail.  
Et je vous le suggère de le faire dans le cas de cette mine-là par rapport à ce que vous avez  
1150 identifié dans le projet Malartic et ce qui risque de se passer ici.

Il y a des leçons à apprendre du manque de surveillance, de contrôle, et des risques  
imposés de ce projet de mine, et je pense que vous l'avez recommandé, avec certains bémols,  
évidemment, mais il semble que vos recommandations n'ont pas été suivies ni appliquées.

1155 Alors, la question qu'on se pose maintenant, aujourd'hui à Sept-Îles : qu'est-ce que le  
Bureau d'audiences publiques doit faire dans ses recommandations, son acceptation ou son  
refus de la mine pour éviter des Osisko? Vous avez l'occasion aujourd'hui, maintenant, d'éviter  
un autre Malartic. J'espère que vous allez sauter sur l'occasion de le faire. Excusez-moi pour le  
1160 jeu de mots.

**LE PRÉSIDENT :**

1165 C'est toujours, ça détend toujours l'atmosphère. Merci, Monsieur Green. Merci, Madame  
Saint-Cerny. Monsieur Martin Bernier.

**M. MARTIN BERNIER :**

1170 Excusez-moi pour le léger contretemps, admettons que les enfants, ils ne nous ramènent  
pas juste des devoirs à la maison.

**LE PRÉSIDENT :**

1175 Aucun problème, Monsieur.

**M. MARTIN BERNIER :**

1180 Bon. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Martin Bernier. Ça fait quand  
même assez longtemps que je travaille dans le domaine minier, dans le domaine maritime  
auparavant, mais ensuite dans le domaine minier, puis c'est des domaines connexes. Puis je

demeure au Canton Arnaud depuis 1999. Je me suis établi dans ce coin-là parce que c'est facile, quand on sort du travail, de décrocher du travail dans un endroit paisible comme ça où on est proche de la ville puis en même temps, on est entouré de nature.

1185 Depuis trois ans, j'ai appris qu'un projet de mine à ciel ouvert était en développement à proximité de ma résidence. Après une première rencontre avec le promoteur à la petite chapelle du Canton, j'ai eu de grandes inquiétudes face à ce projet. Je savais, avec mon expérience de travail dans le domaine, et de voir les façons de faire des grosses compagnies, un peu – les gros profits d'abord puis s'il en reste assez, bien, on verra pour le reste – c'est à partir de ce moment-là que j'ai commencé vraiment à m'inquiéter sur ce projet-là. Puis depuis, bien, j'ai 1190 assisté à toutes les séances publiques, vraiment du début jusqu'à présent; les séances publiques faites par le promoteur.

1195 Pour nous, les citoyens au Canton Arnaud, vivre à côté de la mine, ce sera une énorme baisse de qualité de vie. L'augmentation du trafic sur la 138 – apparemment, il y a le maire qui appuie beaucoup, qui veut utiliser nos taxes municipales pour en payer une partie, pour faire une route de contournement, ça fait qu'on n'aura peut-être pas de problème-là, finalement. Le seul problème que j'ai c'est que c'est nos argents de nos poches qui paient pour ce projet-là.

1200 Dans les baisses de qualité de vie, nous autres, les périodes tranquilles pour le bruit, c'est-à-dire en soirée puis les matins de fin de semaine, bien, ça va être remplacé par un bruit de... ça va être – excusez, je cherche mon air un peu.

#### 1205 **LE PRÉSIDENT :**

Prenez votre temps, il n'y a aucun problème, vous pouvez vous servir un verre d'eau.

#### **M. MARTIN BERNIER :**

1210 Une bonne gorgée d'eau, je pense que ça va être correct. Vous savez, c'est ça, nous autres, au Canton, les périodes tranquilles pour le bruit, soit les fins de semaine puis les matins, bien, ça va être remplacé par des bruits de machinerie industrielle stressants. Et on risque de perdre aussi plusieurs petites activités dans le secteur, comme la chasse au petit gibier, aux oiseaux migrateurs, la pêche à la truite à rivière Rapide, la pêche à l'éperlan à rivière Hall, puis il 1215 y a la cueillette de petits fruits sauvages. Pour la chasse et la pêche, bien, on a peur qu'ils disparaissent ou bien donc qu'ils soient inconsommables à cause de la pollution environnante.

1220 Les inquiétudes à consommer les fruits et légumes de mon jardin. Nettoyage de ma propriété et autre dû à l'augmentation de poussière en suspension dans le secteur. Des inquiétudes futures sur le dépassement des normes au niveau du bruit et autres pollutions dans toute la durée du projet. Affaissement de nos maisons ou autres dommages, comme un



1225 incendie causé par une activité qui viendrait détruire ma propriété civile. Supposons, mettons, que durant la fabrication de l'usine ou du projet, ça adonnait qu'ils mettaient le feu au bois, bien nous autres, les résidences sont quand même assez proches, là. Il y a pas grand temps de réaction. Puis surtout qu'il n'y a pas de borne-fontaine bien, bien, dans le coin.

1230 Après ça, j'ai des inquiétudes de voir le projet beaucoup plus gros que qu'est-ce qui est décrit actuellement dans les études. Puis j'ai même des inquiétudes à être – peut-être que je vais loin un peu – à être exproprié dans le futur pour des raisons, peu importe, pour des raisons quelconques parce qu'il faut dire que nos résidences sont toutes sur le claim minier actuellement. Puis je sais que le promoteur n'a pas l'intention de nous exproprier, mais quoi que ce soit, mais mettons, advenant que ça ne tourne pas bien dans le futur puis qu'il ne respecte pas vraiment les normes, j'ai peur d'être exproprié, parce qu'en réalité, ils ne peuvent pas respecter les normes.

1235 Je peux vous dire, ça fait trois ans qu'on est au courant, ça a beaucoup affecté d'avancer les travaux sur ma propriété actuellement, puis c'est le cas de plusieurs.

1240 Bon. Le promoteur, quand il a parlé des compensations. Au chapitre des compensations d'acquisition de propriétés, je peux vous dire que le propriétaire a été incorrect à plusieurs niveaux envers les citoyens du Canton Arnaud. D'abord, à la première rencontre avec les gens du village, il y a près de trois ans à la petite chapelle du coin, dès le départ, il n'a pas été honnête avec nous. Le promoteur a tenté à trois reprises d'organiser une rencontre en avisant seulement quelques citoyens alors qu'il était de l'intérêt de tous. Il a fallu que ce soit les citoyens qui aillent cogner aux portes des autres voisins pour qu'il y ait assez de monde à sa réunion.

1250 Ensuite, ils ont rencontré des citoyens individuellement, à leur domicile, pour leur vanter leur projet et même, certains ont commencé à leur faire entrevoir des montants d'argent. Ils ont fini par acquérir une propriété du secteur. Et comme par hasard, ce propriétaire a tenté de dénigrer notre comité de citoyens et, par le fait même, de vanter le projet de Mine Arnaud à la radio.

1255 Ensuite eut lieu une séance publique pour les citoyens du village, pour présenter leur offre complètement ridicule. On parle d'une séance qui a été déterminée ici à Sept-Îles avec la majorité des citoyens du Canton Arnaud, cette fois-là. Puis c'est ça, ça fait qu'à la sortie de cette séance publique là, bien, les gens au Canton étaient quand même très frustrés, la majorité, de cette séance-là. Puis pourtant, le promoteur, le lendemain à la radio, annonçait qu'il y avait eu des négociations avec les citoyens du Canton puis que les citoyens du Canton Arnaud étaient heureux de ça. Qu'ils étaient contents des offres, qu'il disait.

1260 En tout cas, si le projet va de l'avant, le promoteur devra négocier des ententes avec les grandes entreprises environnantes, comme Port de Sept-Îles, Hydro-Québec, compagnie Cliffs

1265 et autres. Ces grandes entreprises vont probablement réussir à négocier des garanties et des montants d'argent sur plusieurs sujets, comme dans le cas de Cliffs qui veut même des compensations sur des frais d'entretien futurs.

1270 À part ça, le gouvernement fédéral a recommandé qu'il y ait des négociations avec les Innus aussi. Mais pour les blancs contribuables qui restent au Canton Arnaud, il y a absolument... il n'est pas obligé de faire quoi que ce soit avec nous; de faire de quoi de sérieux puis d'honnête.

1275 Et vous savez, dans le futur, advenant le cas qu'on serait vraiment – tant qu'à moi, je ne me gênerai pas pour le dire – pris à côté du projet, dans le futur, je ne pense pas vraiment qu'un comité de suivi que c'est eux autres qui tirent la ficelle va régler tous les petits problèmes qu'on va avoir entre nous puis le promoteur.

1280 Vous savez, le promoteur, il disait : la compagnie Yara a beaucoup d'argent et que s'il y avait des problèmes quelconques, que la compagnie aurait les moyens de les assumer. Mais « Yara-t-il » envie de dédommager les résidents qui subissent des pertes? « Yara-t-il » envie de payer des frais de traitement d'eau potable supplémentaires advenant le cas où ils contamineraient le lac Rapides? « Yara-t-il » envie, s'il y avait un affaissement de la route 138, de payer pour réparer la route ou si ce seront les payeurs d'impôts qui vont payer?

1285 À noter que le promoteur, il ne voulait même pas, au départ, payer pour la route de contournement, mais je pense qu'il y a de l'avancement là-dessus.

1290 L'argent ou l'environnement. Le promoteur dit qu'il modulera ses opérations advenant le cas où il y aura des dépassements de normes environnementales. Soyez assurés que lorsque Yara sera actionnaire majoritaire, c'est lui qui décidera comment gérer sa mine et il modulera aussi en conséquence de faire de l'argent.

1295 Nous n'avons aucune garantie que Yara opérera la mine en fonction de l'environnement au lieu de l'argent, comme le fait la majorité de nos compagnies minières autour de la baie de Sept-Îles.

1300 Quand le prix de l'apatite sera bas, procédera-t-il à des mises à pied pour garantir ses profits? Quand les temps seront durs, coupera-t-il dans les budgets de maintenance des équipements afin de maintenir ses profits? Quand il n'y a pas assez de travailleurs et de budget pour réparer les équipements, ils deviennent désuets plus rapidement et il devient difficile de concilier profit et environnement pour les grandes entreprises.

1305 Dans ces situations, il arrive souvent des accidents graves qui peuvent virer facilement en catastrophe écologique ou même, pire, la perte de vies humaines. De toute façon, je pense qu'on en a eu un bon exemple dans la baie dernièrement.

1310 De plus, ces dernières années, les gens d'ici le voient bien que nos grandes compagnies en arrachent. On voit de plus en plus un gros nuage de poussière se promener d'est en ouest à la Baie de Sept-Îles. Moi, je réside dans le fond de la baie, là, puis j'ai les yeux fixés en avant vers les îles tous les jours puis, je veux dire, ça fait de plus en plus dur. Plus régulièrement.

1315 Une mine en milieu périurbain, pour moi, c'est carrément inacceptable. Tant que les lois sur les mines actuelles seront favorables envers le promoteur et non pour les simples citoyens contribuables et que les polices de l'environnement ne soient pas outillées correctement pour sévir les grandes entreprises – puis là, je parle d'avoir des lois avec des dents, des lois pas mal plus sérieuses qu'actuellement, avec les petits montants d'argent qui sont donnés aux entreprises quand ils commettent une infraction.

1320 Et en terminant, bien, je voudrais vous dire qu'au Canton Arnaud, il y a plusieurs citoyens qui ne veulent vraiment pas vivre à côté de la mine puis courir tous ces risques-là d'à peu près tous les sujets qu'on parle. On n'a pas envie de voir, à un moment donné, des affaires arriver. On est plusieurs citoyens qui ne voudraient carrément plus vivre dans ce secteur-là. L'affaire qui est, c'est que nous autres, on est venu s'établir là en premier, O.K.? Puis il y avait une raison pourquoi qu'on était allé s'établir là ou en premier : c'est paisible.

1325 Bien, Mine Arnaud, là, il arrive deuxième. Puis quant à moi, il se doit de s'expliquer avec nous autres avant d'avancer avec son projet, puis honnêtement. Pas comme ça a été fait jusqu'à présent. C'est tout.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bernier. Madame Goyer?

1335 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Justement, vous disiez que vous aviez eu une rencontre, la troisième rencontre avec l'ensemble des citoyens du Canton Arnaud, que la plupart étaient mécontents, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu c'était quoi les offres qui vous ont été faites à ce moment-là?

1340 **M. MARTIN BERNIER :**

Bien, en gros, le promoteur a séparé en trois zones, le secteur Arnaud : la zone 1 touche tous les citoyens qu'il faut qu'ils acquièrent les terrains. Eux autres sont carrément dans la zone

1345 1, peut-être un petit peu plus loin, là, mais tous ceux-là qu'ils se doivent d'acquérir une partie de terrain, là, pour faire leur trou sont dans la zone 1. Ensuite, il y a une bande mince pour la zone 2, puis il y a le restant du Canton-Arnaud qui sont comme dans une zone 3. Mettons, on pourrait dire, à partir – pour ceux-là qui connaissent Sept-Îles, l'ancien garage à Lalancette puis aller jusqu'à la rue Longuépée au complet, si on pourrait dire. Puis les montants d'argent varient, dépendamment du secteur ou de la zone où est-ce que tu es.

1350 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Puis l'ensemble des citoyens du Canton Arnaud, qu'ils soient des zones 1, 2 ou 3, c'est quoi le cadre de compensation qu'ils trouveraient acceptable?

1355 **M. MARTIN BERNIER :**

C'est différent pour tout le monde, je vous dirais. Il y en a qui voudraient carrément être déménagés, ne pas avoir à vivre à côté de ça et de courir des risques.

1360 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Donc, certains déménager; d'autres? Compensation financière puis ils resteraient là? C'est modulé? Est-ce que ces revendications-là ont déjà été exprimées quelque part?

1365 **M. MARTIN BERNIER :**

1370 Oui, c'est modulé, mais je pourrais dire que les gens de la zone 1, le promoteur en ayant déjà été les... en ayant déjà été faire du porte-à-porte directement les a peut-être convaincus. Vous savez, il y a toutes sortes de monde au Canton Arnaud : il y a des jeunes, il y a autant des jeunes familles que des personnes à la retraite qui ont le goût de partir. Il y en a qui n'ont même pas envie de s'obstiner. Beaucoup n'ont même pas envie de s'obstiner avec le promoteur. Il va carrément leur offrir un montant d'argent puis ils vont penser qu'ils sont corrects avec ça puis ils vont partir.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup, Monsieur Bernier. J'appelle maintenant madame Bond. Bonsoir, Madame Bond.

1380 **Mme KARINE BOND :**

Bonsoir. Donc, je vais vous lire un résumé du mémoire qui est présenté par le Comité de citoyens du Canton Arnaud.

1385

**L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.**

**Début de la phrase à la page 1 : « Le Comité de citoyens de Canton Arnaud... »**

**Fin de la phrase à la page 5 : « [...] de compensation imposées par Mine Arnaud. »**

1390

Chacun subira des impacts différents. Il faut bien comprendre que notre but premier est de rester chez nous avec la même quiétude et paix que nous sommes venus nous installer dans le Canton Arnaud. C'est un mode de vie que nous avons choisi, un zonage récréoforestier avec la possibilité de fermettes.

1395

**L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE**

**Début de la phrase à la page 5 : « Par contre, si Mine Arnaud venait qu'à voir le jour... »**

**Fin du mémoire.**

1400

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Bond. Madame Goyer?

1405

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1410

On parle d'un cadre d'acquisition puis d'un cadre de compensation. Là, je comprends bien, il y a la question des trois zones. Dans votre esprit, ce serait quoi, une compensation acceptable?

1415

**Mme KARINE BOND :**

1420

Bien, dans ma tête, une compensation... pour l'instant, on ne pense même pas au mot « compensation ». Tantôt, j'entendais la question que vous avez posée à monsieur Bernier, il y a beaucoup de gens, il y a des gens jeunes, il y a des gens plus âgés dans le secteur, j'ai eu la chance de parler avec plusieurs de ces personnes-là, les gens plus jeunes, bien souvent, ils viennent de s'établir là, ça ne fait pas vraiment des années ou ça fait quelques années, mais ils s'y établissaient pour longtemps et tout ça. Les gens plus âgés, j'ai parlé avec plusieurs, eux, dans leur tête, ils se disaient : « Moi, je veux vendre au promoteur, de toute façon, on veut s'en aller en ville, on veut se rapprocher des soins, être près de l'hôpital. » J'ai dit : « Je comprends totalement votre position », puis je ne peux pas rien y faire à ça.

1425

Mais c'est sûr que les gens – dans le fond, je parlais au niveau des gens peut-être qui sont plus jeunes – je dis « plus jeunes », mais peu importe – qui désireraient rester là et qui voulaient s'établir là pour plus longtemps, ces personnes-là se disent : À Sept-Îles, il y a aucun autre endroit où c'est zoné récréoforestier agricole. Soit qu'on s'expatrie à Moisie ou un peu plus loin.

1430

Ça fait que les gens voudraient être, en principe, plus relocalisés dans un même milieu, avoir ce qu'on a présentement.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1435

On comprend tout à fait votre émotion, Madame.

**Mme KARINE BOND :**

1440

Je pense que vous avez compris un petit peu. Donc, de conserver le zonage qu'on a pour pouvoir avoir la même qualité de vie que nous avons... bien, pas présentement parce que déjà, on ne l'a plus, mais qu'on avait auparavant.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1445

Est-ce que c'est envisageable, je veux dire, est-ce qu'il y a des zones dans la région de Sept-Îles, des terrains ailleurs qui pourraient vous apporter cette même qualité de vie là?

1450

**Mme KARINE BOND :**

1455

Non, ils sont très loin. Je pense qu'il y en a à Moisie. Moisie, c'est loin. Nous, aller en ville, au parc Ferland, je vais porter ma fille à la garderie, ça me prend cinq minutes, même pas. Aller en ville, ça nous prend dix minutes. Partir de Moisie, aller en ville, c'est beaucoup plus loin pour les gens qui travaillent soit à Port-Cartier, Alouette, IOC, Wabush, peu importe. En allant à Moisie, on s'expatrie encore plus. Donc, le Canton Arnaud est un beau juste milieu à ce niveau-là.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1460

En fait, je vous pose la question parce qu'on veut entendre la réponse et l'enregistrer, mais je pense qu'on a bien... on a fait le tour de Sept-Îles, on comprend votre réalité. En fait, c'est ça. Donc, un souhait de relocalisation, tout en étant parfaitement conscient que ce n'est pas nécessairement facile à faire, une compensation, ça se mesure comment?

1465

**Mme KARINE BOND :**

1470 Bien, en tout cas. Moi, dans ma tête, je vois une compensation... je ne sais pas si vous voyez compensation en restant là, pour moi, c'est quasiment impossible. On ne pourrait pas être compensés et rester là. Moi, je dis, en ayant une compensation et rester là, c'est : « Signez-nous un papier en blanc que vous ne reviendrez pas contre la compagnie. » Je trouverais ça inacceptable.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1475 O.K. Donc, ça a été dit, ça.

**Mme KARINE BOND :**

1480 Oui.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1485 O.K. Donc, ça faisait partie des choses qui vous ont été dites.

**Mme KARINE BOND :**

1490 Bien, c'est parce que dans le cadre d'entente, il y a la zone 3 qui eux auraient droit à un montant d'argent, mais sans pouvoir être achetés ou quitter. Donc, dans le fond, c'est quasiment vous dire : on va vous payer pour que vous restiez là puis que vous ne disiez plus rien. Puis le montant, je ne l'ai pas en tête, mais c'est ridicule. Je pense que ça correspond, si on met ça sur la durée de vie de la mine, ça correspond à 200 \$ par année.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1495 Je vais vous amener sur un autre terrain. Tout à l'heure, vous avez parlé aussi du souci de la qualité de l'air et de la capacité d'être avertis en cas de dépassement. Admettons qu'on envisageait une manière de vous avertir, qu'est-ce que vous aviez en tête?

**Mme KARINE BOND :**

1500 Bien, hier, j'en parlais puis je disais : il y aurait-tu des alarmes? Mais là, à un moment donné, on aurait une alarme pour nous dire, bon, une alarme qualité de l'air, une alarme... ah! Peut-être dynamitage, une alarme... ah! Peut-être bris de digue. À un moment donné, je me dis, 1505 il y aurait tellement d'alarmes ou d'alertes, on vivrait comment? Quelle qualité de vie on aurait à ce moment-là? Je n'ai pas la solution, je vous dirais.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Je vous remercie, Madame.

1510

**Mme KARINE BOND :**

Merci.

1515

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Bond. Monsieur Donald Bhérer, Cégep de Sept-Îles. Bonsoir, Messieurs.

**M. DONALD BHÉRER :**

1520

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Mesdames les commissaires. Je suis accompagné de monsieur Marc Lavoie qui est directeur des études chez nous. Je suis directeur général du Cégep de Sept-Îles depuis maintenant huit ans.

1525

Je vous remercie de l'occasion que vous nous donnez d'exprimer notre point de vue. Je vous dirai d'emblée que le mémoire que nous vous avons transmis la semaine dernière a été approuvé de façon unanime par notre conseil d'administration lors d'une séance extraordinaire le 17 septembre dernier.

1530

Notre conseil d'administration, je le rappelle, c'est un conseil qui est assez lourd en termes de membership. Il y a des gens de l'interne, il y a des gens de l'externe, tous les groupes sont représentés pour ce qui est de l'interne. Alors, c'est donc une recommandation unanime que le conseil a fait quant à ce mémoire que je vais, dont je vais tirer des éléments essentiels. Il ne s'agit pas pour moi de faire une lecture et puis d'étirer indûment le temps d'antenne.

1535

Donc, on va aller, si vous le voulez bien, aux choses les plus importantes dans ce mémoire-là. Mais je voudrais quand même vous dire un petit mot sur le Cégep avant d'aborder ça. Nous sommes un établissement, le Cégep de Sept-Îles, l'enseignement collégial à Sept-Îles, c'est depuis 40 ans, et le Cégep lui-même, corporativement, existe depuis 30 ans.

1540

Nous sommes un établissement d'à peu près 1 000 étudiants à temps plein, formation, enseignement régulier et formation continue. 10 % à peu près de notre clientèle, ce sont des étudiants internationaux. Nous accueillons aussi, de façon très régulière depuis plusieurs années, à peu près 100 à 125 étudiants autochtones. Nous sommes de loin le cégep au Québec qui a l'expérience la plus poussée en matière de formation des autochtones. Nous travaillons en partenariat avec les communautés depuis 30 ans; depuis 1983, de manière très exacte. Et on est très fier de cette expertise que nous avons.

1545



1550 Et nous avons, bien entendu, comme cégep, une expertise... vous savez, les cégeps collent à leur région; nous avons une expertise dans le domaine industriel lourd, maintenance industrielle, électronique industrielle, minéralurgie, technologie minérale, les opérations ferroviaires, c'est nos lignes forces. Et d'ailleurs, on se déploie de plus en plus à l'étranger dans ces domaines-là.

1555 Et je viens de le mentionner, nous avons aussi une expertise très enviable en matière de formation des autochtones, donc des collaborations très régulières, assidue avec les communautés pour les former en vue d'emplois dans les communautés pendant de nombreuses années et, de plus en plus, en vue d'emplois hors communauté, dans les minières, notamment. Et très fier, par exemple, l'automne dernier, l'année passée, d'avoir formé une cohorte d'étudiants innus comme chefs de train pour une entreprise autochtone qui s'appelle 1560 Transport ferroviaire Tshiuetin. Alors, vous voyez qu'il y a comme un passage qui se fait de plus en plus dans les communautés vers des emplois qui sont hors communauté, notamment chez les grands employeurs miniers et autres.

1565 Le Cégep joue un rôle actif dans son milieu, rayonne activement. Nous nous déployons beaucoup au niveau de nos infrastructures. Depuis 2010, on va avoir réalisé, à toutes fins pratiques, 50 millions d'investissements dans nos infrastructures, nouveaux pavillons et tout ça. Nous sommes aussi très actifs en matière de recherche. J'aurai l'occasion de souligner certains aspects de ça tout à l'heure. Et également l'international qui nous occupe de plus en plus.

1570 Notre mission comme établissement, les cégeps. Un cégep, c'est quoi essentiellement? Ça fait quoi? Ça fait de la formation et ça fait de la recherche appliquée. C'est écrit dans notre loi. La loi qui nous constitue. Et cette formation, cette recherche doit servir notamment le développement régional.

1575 Alors, je vais un peu situer l'angle sous lequel nous avons préparé ce mémoire-là en fonction de notre mission.

1580 Dans ce projet-là, si on parle de formation, dans ce projet-là nous voyons, naturellement, des retombées très positives pour nos étudiants, pour nos finissants dans plusieurs de nos programmes. Mine Arnaud est un projet qui génère un volume d'emplois très intéressant. On parle d'au-dessus de 300 emplois directs, des emplois induits au-dessus de 400, c'est des emplois pour nos jeunes qui sont formés chez nous.

1585 Alors, c'est une chose qui, pour nous, est très importante et qui nous fait naturellement avoir un préjugé favorable d'emblée pour ce projet-là. On parle, depuis plusieurs années, dans la région, c'est un discours qui est commun aussi à différentes régions, de l'importance de trouver, de mettre en place des mesures pour contrer l'exode des jeunes, pour les ramener en région. Et quelle est la meilleure façon de ramener les jeunes en région, sinon en leur offrant

1590 des emplois de qualité et des emplois stables? Et c'est ce que le projet Mine Arnaud permet de faire.

1595 Et chez nous, il y a des programmes qui sont directement interpellés par ce projet-là : maintenance industrielle, électronique industrielle, technologie minérale. Nous avons construit, nous avons livré – c'est un nous collectif, là, c'est le gouvernement qui a payé et les entreprises – un bâtiment, un pavillon qui héberge le programme de technologie minérale : 9 millions. Ça a été livré en 2011.

1600 Ça vise à former des jeunes qui vont travailler en minéralurgie dans les entreprises. Qu'est-ce qu'on dit à ces jeunes-là? On ne veut pas vous voir à Sept-Îles occuper des emplois? Allez travailler en Abitibi, dans le Grand Nord, à Fermont ou en Afrique ou ailleurs, mais pas ici. Ça ne nous intéresse pas. Ça, c'est un message qui est donné à nos jeunes qui seront là, qu'on forme.

1605 Alors, il faut être attentifs à ces choses-là, il faut être attentifs aussi à tous les efforts qu'on a faits depuis quelques années pour retenir, pour attirer des gens dans la région et quelle meilleure façon de le faire qu'à travers des emplois de qualité?

1610 C'est aussi, au-delà des perspectives d'emploi – et là, on parle de plusieurs dizaines d'emplois accessibles à nos jeunes. Naturellement, ce ne sont pas nos finissants qui occuperont tous les emplois qu'il y a chez Mine Arnaud, mais ils peuvent en occuper plusieurs dizaines. Et pour nous, c'est très significatif et on a un message clair à donner à cet effet-là. Parce que c'est notre mission de former des gens, de former des jeunes et de nous assurer qu'ils vont occuper des emplois de qualité par la suite.

1615 Le deuxième aspect, c'est celui de la recherche. On est une boîte de formation et on est aussi une boîte qui effectue de la recherche appliquée. C'est une caractéristique des cégeps qui s'exprime notamment à travers des centres de transfert de technologie, ce qu'on appelle les CCTT que vous devez peut-être connaître, il y en a 46 au Québec.

1620 Nous voyons, dans ce projet-là, une occasion de déployer nos activités de recherche et de nous mettre en mode solution avec l'entreprise pour résoudre les problématiques auxquelles elle peut faire face. Que ce soit au niveau de ses procédés, améliorer sa performance au niveau de ses procédés, que ce soit pour résoudre des problématiques environnementales, sociales ou autres.

1625 À titre d'exemple, nous avons dernièrement – c'est en fin août – reçu le mandat de la Ville et du Port de Sept-Îles pour mettre en place un observatoire environnemental de la baie de Sept-Îles. Voilà une mesure concrète, une mesure où on se met en mode solution. Et l'objectif de cet observatoire est de nous donner une lecture objective, scientifiquement fondée, sur l'état

1630

de santé de la baie de Sept-Îles, particulièrement la qualité de l'eau, mais aussi les fonds marins, les sédiments et tout ça.

1635

Et nous allons, nous sommes en marche de ce côté-là aussi pour faire un exercice similaire au niveau de la qualité de l'air. Alors, voilà une démarche concrète que nous faisons en compagnie de partenaires, le Port de Sept-Îles et la Ville, dans ce cas-là, pour nous assurer qu'au niveau... pour faire un pas, un premier pas qui vise à nous donner un tableau environnemental sur lequel tout le monde va s'entendre – nous le souhaitons. Et nous le faisons à partir de ressources de qualité.

1640

Pour faire de la recherche, ce n'est pas compliqué, là, ça prend des gens qui ont des doctorats. Ça, c'est la clé. On est capable d'aligner des gens qui ont des doctorats dans le domaine de la chimie, dans le domaine du génie chimique, du génie mécanique, du génie des matériaux, dans le domaine des particules. Chez nous, simplement affectés à ce secteur-là, on en a tout près d'une dizaine. On est capable de mobiliser des ressources et de proposer des solutions de qualité pour faire évoluer, avancer les entreprises, les accompagner, améliorer leurs procédés et trouver des solutions à des problématiques environnementales. C'est ce sur quoi on travaille.

1645

1650

On a évoqué au niveau social le problème de l'hébergement. Puis la crise que ça pourrait créer à Sept-Îles au niveau de l'hébergement ou la pression et tout ça. On est conscient de ces choses-là. Et comment on aborde la chose? Quelle est la solution qu'on peut trouver à ça? Alors, on a mis en place une unité de recherche sur l'environnement bâti en milieu nordique et on travaille conjointement avec l'Université McGill, avec une sommité en matière d'habitation durable évolutive, pour faire en sorte que les travailleurs qui vont venir massivement dans un projet, que ce soit de Mine Arnaud ou d'autres qui peuvent venir par la suite, que ces gens-là, que ces habitations-là, ce ne soit pas des roulottes dont on se défait par la suite et puis il reste quoi? Il ne reste rien.

1655

1660

Alors, on veut mettre en place des habitations qui ont un caractère évolutif et qui vont pouvoir ensuite être dévolues à des familles dans un concept d'écoquartier. Voilà.

1665

C'est un exemple que je vous donne pour montrer un peu l'esprit, l'approche que l'on a. C'est naturellement un éclairage assez différent de ce qui vient d'être entendu dans les présentations précédentes, mais c'est ce qui nous anime essentiellement.

1670

Donc, nous abordons d'abord ce projet-là, les remarques que nous faisons dans notre rapport, sous l'angle de notre mission : la formation et la recherche. On pose aussi un regard, dans notre mémoire, sur d'autres aspects, notamment sur l'importance de la diversification économique pour Sept-Îles.

1675 C'est un discours que vous allez entendre et je n'insisterai pas trop là-dessus, mais il faut quand même se rappeler une chose, pour ceux qui ont un peu d'histoire, qui ont vécu la période des années 80 à Sept-Îles : la crise du fer. Les immeubles placardés, les propriétés remises à la banque, des mises à pied massives, des gens qui ont perdu beaucoup d'argent. Pourquoi? Parce que nous avons une base économique trop fragile, trop dépendante d'une seule industrie.

1680 Qu'en est-il 30 ans plus tard? On a diversifié un peu notre base économique. Il y a une aluminerie, on est dans le domaine de la métallurgie, mais ça demeure quand même un équilibre fragile. Et la situation économique actuelle nous le rappelle. Qu'est-ce qui se passe? La situation n'est pas, aujourd'hui, n'est pas euphorique comme elle pouvait l'être il y a deux ou trois ans. On est dans un tout autre contexte : prix du fer, prix de l'aluminium à la baisse, inventaire très élevé, report des investissements. Qu'est-ce qu'on a vu récemment dans notre région? Le démantèlement de l'usine de bouletage et du concentrateur d'IOC. L'arrêt de production à Mine Wabush et le report des projets d'expansion.

1690 Alors, on est quand même dans un contexte économique qui demeure fragile et il nous faut... ce qu'on avait comme préoccupation il y a 30 ans de diversifier la base économique de Sept-Îles, elle est toujours présente. On n'est pas à l'abri d'un brusque retour en arrière comme celui qu'on a vécu dans les années 80. Et si on est dans un sentiment, si on pense qu'on est à l'abri de ça, nous sommes, nous vivons dans un sentiment de fausse sécurité et il faut regarder un petit peu ce qui se passe à l'échelle mondiale pour le réaliser.

1695 Donc, le projet Mine Arnaud, à nos yeux, sur la table présentement, c'est le seul projet majeur de diversification économique. Le seul. Il peut se faire de la diversification économique, le marché des croisières et des choses comme ça, mais ça demeure des choses... ce ne sont pas des emplois qui ont le même caractère de stabilité, la même qualité de rémunération qu'un projet comme Mine Arnaud assure.

1700 Le projet Mine Arnaud, on en est très conscient, c'est un projet qui fait débat dans la communauté, puis ça, c'est correct. On est à l'aise avec ça. Les débats en démocratie, c'est important, c'est bon. Mais on ne peut pas s'empêcher, après bien des semaines à écouter tout ce qui se dit un peu dans le milieu, d'éprouver un certain malaise devant la tournure du débat. Le climat d'affrontement... Oui?

1705 **LE PRÉSIDENT :**

1710 Monsieur Bhérier, juste pour vous dire qu'il vous reste à peu près deux minutes.

**M. DONALD BHÉRER :**

1715 Parfait. Le climat d'affrontement qui prévaut à nos yeux présentement c'est un climat qui  
est malsain. Puis là, je ne m'étendrai pas, je ne me poserai pas en victime, là, mais il me semble  
qu'il nous faut corriger, changer cette situation-là puis le faire collectivement. Sur les questions  
des préoccupations environnementales, très brièvement, nous nous en remettons, nous faisons  
1720 confiance au BAPE qui a la compétence, pour nous, et l'autorité pour en débattre, pour trancher  
ces questions-là. C'est très complexe, vous avez la responsabilité de faire la part de ce qui est  
juste, de ce qui est exagéré, de ce qui est sous-estimé et nous nous en remettons à votre  
jugement sur ces aspects-là. Mais c'est quand même un aspect sur lequel nous avons quand  
même fait un suivi et un examen attentif des engagements du promoteur.

1725 En conclusion, donc pour nous, pour le Cégep de Sept-Îles, c'est un projet que l'on juge  
acceptable. Et nous le voyons comme un défi collectif. Vous savez, je donnais cet exemple-là  
cet après-midi lors d'une entrevue à Radio-Canada : quand on regardait de l'autre bord de la  
baie, on voit maintenant l'aluminerie Alouette, mais ça a déjà été ne très belle montagne, un  
magnifique roc, maintenant c'est une magnifique usine dont tout le monde est fier. Le paysage a  
1730 changé, mais l'Aluminerie Alouette c'est une entreprise modèle et une entreprise qui a un  
leadership au niveau mondial.

Ce que nous sommes invités à faire, à travers ce projet-là, à nos yeux, c'est de faire de  
1735 Mine Arnaud et de se mettre en mode de solution et de faire de Mine Arnaud un projet modèle,  
une entreprise modèle. Et on peut y arriver collectivement si on en fait un défi. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1740 Alors, merci Monsieur Bhérer. J'aurais tout d'abord une question très ponctuelle et ensuite  
une question à portée plus large. Vous avez fait référence à l'observatoire environnemental. Ça,  
c'est financé par le gouvernement? C'est un financement paritaire? Quel type de financement?

**M. DONALD BHÉRER :**

1745 Écoutez, cet observatoire-là, ça vit, finalement, des mandats qu'il reçoit. Donc, ce que j'ai  
évoqué ici, c'est un mandat qui est donné par la Ville et le Port de Sept-Îles. L'unité de  
recherche sur laquelle il s'appuie...

**LE PRÉSIDENT :**

1750 Quand vous dites « un mandat », ça veut dire c'est une recherche vraiment orientée,  
alors.

**M. DONALD BHÉRER :**

1755

Oui. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Ce sont les bailleurs de fonds qui définissent, finalement...

1760

**M. DONALD BHÉRER :**

Le mandat, oui.

1765

**LE PRÉSIDENT :**

Qui définissent le mandat et donc, vous...

**M. DONALD BHÉRER :**

1770

Et nous le réalisons en toute indépendance.

**LE PRÉSIDENT :**

1775

Oui. Est-ce que vous pouvez, comme observatoire, proposer vous-même à des bailleurs de fonds certaines idées, certains projets de recherche?

**M. DONALD BHÉRER :**

1780

C'est le deuxième volet, je dirais, des activités de l'unité de recherche qui supporte l'observatoire, parce qu'il y a une unité de recherche qui s'appelle l'Institut nordique de recherche en environnement et santé au travail qui, elle, peut soumettre des projets à des organismes gouvernementaux, que ce soit fédéraux ou provinciaux, pour répondre des problématiques particulières au niveau environnemental lorsqu'elles se présentent.

1785

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que ces projets-là peuvent être financés exclusivement par du privé?

1790

1795 **M. DONALD BHÉRER :**

Habituellement, les projets de recherche misent beaucoup, je dirais de façon marginale, sur le financement privé. Il y a un effet de levier qui est exercé – bon, c'est peut-être 10 % ou 15 % –, mais l'essentiel du financement vient du gouvernement.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1805 **M. DONALD BHÉRER :**

Et ça passe par des comités scientifiques, naturellement, qui analysent la qualité des projets.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez indiqué, vers la fin, que ce projet-là soulève des débats, que vous êtes pour les débats, mais que, finalement, vous trouvez que ça a créé un climat malsain.

1815 **M. DONALD BHÉRER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous définir un peu ce climat-là et pourquoi vous le qualifiez de malsain?

**M. DONALD BHÉRER :**

Bien, parce que c'est un climat où prévaut, je pense, l'affrontement, essentiellement. Et...

1825 **LE PRÉSIDENT :**

L'affrontement d'idées? L'affrontement...

1830 **M. DONALD BHÉRER :**

Et des positions qui sont inconciliables, qui apparaissent d'emblée très difficiles à concilier – vous avez un beau travail devant vous –, et ce qu'on préconise, nous, c'est plutôt de se retrousser les manches et puis de se mettre en mode solution. Si cette entreprise-là, si le projet

1835 de cette entreprise-là doit évoluer, travaillons à le faire évoluer. Améliorons les procédés de  
l'entreprise. Résolvons les problématiques environnementales, mais cessons de nous buter sur  
des constats, sans aller plus loin. C'est comme ça qu'on fait avancer les choses, c'est comme  
ça que les sociétés progressent, il me semble.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bhéer, merci à votre accompagnateur. La commission va prendre une  
pause de 15 minutes.

1845

**PAUSE**

**LE PRÉSIDENT :**

1850

Alors, Monsieur Rodrigue Vigneault.

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

1855

Alors, bonsoir Monsieur le président, bonsoir Mesdames les commissaires. Je suis  
Rodrigue Vigneault, natif de Natashquan – non, il n'y a pas de mine là-bas – petit village bien  
connu de la Minganie sur la Basse-Côte-Nord et je réside à Sept-Îles depuis 1975.

**L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE**

1860

**Début de la phrase à la page 1 : « Je connais donc bien Sept-Îles... »**

**Fin de la phrase à la page 1 : « [...] poste de nouveau maire pour la Ville de Sept-Îles. »**

1865

Annoncé d'ailleurs aujourd'hui. Alors, pour moi, les études et les présentations qui m'ont  
été données de voir ou de participer me portent à croire que les risques seront minimisés et que  
les impacts potentiels sont identifiés et qu'ils seront tenus en compte.

1870

Il va de soi qu'à la suite des récentes activités du BAPE tenu à Sept-Îles, plusieurs  
questions méritent encore des réponses un peu plus éclairantes, on en conviendra, et j'espère  
répondront à certaines inquiétudes de citoyens et en particulier ceux du Canton qui sont  
directement touchés ou impactés par le projet – on en a entendu quelques-uns tantôt –, mais  
par contre, le tout doit se faire de façon rationnelle et je le souhaite ardemment pour ces gens.

**L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE**

1875



**Début de la phrase à la page 2 : « Tout en étant à l'écoute des préoccupations... »**

**Fin de la phrase à la page 2 : « [...] développement économique et qualité de vie. »**

1880 Malgré ce qui a pu se dire dans divers médias récemment. Ma crainte et aussi celle de  
plusieurs Septiliens est qu'advenant une prise de position négative, tant de votre point de vue  
que celui du ministre de l'Environnement qui, je crois, a préséance sur le même point de vue,  
que votre point de vue en tant qu'organisme, que cela envoie un signal très malsain à tout le  
monde industriel. Certaines entreprises sont aussi désireuses de venir s'établir chez nous. Mine  
1885 Arnaud n'est qu'une entreprise parmi tant d'autres qui sont en gestation. Tous sont en attente et  
pour moi, cela est très préoccupant comme message à donner pour le Sept-Îles du futur.

Les projets novateurs, respectueux des normes et générateurs de richesses pour le plus  
grand nombre d'intervenants possible sont tous les bienvenus à Sept-Îles.

1890 J'espère donc que les citoyens se mobiliseront afin d'être créatifs et ultimement obliger les  
promoteurs de projets à investir au maximum dans la collectivité, en plus de créer des emplois  
de qualité, et ce, tout en étant un citoyen corporatif impliqué. De cette façon, il ne peut qu'en  
ressortir une relation de partenariat entre la Ville et les citoyens et, dans ce cas-ci, Mine Arnaud,  
tout en favorisant l'essor économique de la ville et le développement de celle-ci.

1895 Sept-Îles a toujours été un joueur économique compétitif qui a su relever, au cours des  
années, les nombreux défis cycliques, bien appuyée des organismes du milieu et fort d'une  
relation très stratégique avec les partenaires d'affaires et gouvernementaux.

1900 Pour les générations actuelles et futures, nous devons nous mobiliser pour la réalisation  
de projets de toute envergure, visant la consolidation et la diversification des petites, moyennes  
et grandes entreprises. Sincèrement, nous devons aussi nous mobiliser pour être une ville  
écoresponsable et protéger la santé, l'environnement et aussi notre patrimoine commun.

1905 À mon avis, l'acceptabilité sociale n'est pas obligatoirement synonyme d'unanimité  
sociale, bien que bien du monde voudrait sa propre définition. Notre prospérité réside dans cette  
mobilisation responsable, documentée et dans notre pouvoir d'attraction et de rétention, dans  
l'harmonisation des nombreuses actions partenaires de toutes les sphères de notre  
communauté et aussi, je le souhaite, d'une confiance mutuelle de même que d'une gestion  
1910 tolérable de toutes les ressources requises.

C'est en ayant une vision concrète et en posant des actions significatives que nous  
demeurerons un pôle de fierté et d'attitude positive à l'image des gens d'ici.

1915 C'est pour l'ensemble des raisons que je viens de vous livrer que j'anticipe que vous en  
veniez à la conclusion que le projet est acceptable et que la recommandation de sa mise en  
oeuvre soit positive.

1920 De plus – et ça, c'est important –, je souhaite que pour rassurer la population septilienne,  
que des standards encore plus élevés soient exigés à Mine Arnaud, question d'aller plus loin  
encore sur toutes les précautions déjà établies par eux ou toute autre partie.

Enfin, j'espère que le comité de suivi qui sera mis en place soit doté d'un réel mandat clair  
et assujetti d'un vrai pouvoir pour la durée totale de l'exploitation de la mine.

1925 Bien que je ne sois pas spécialiste en mine, en chimie ou en d'autres domaines  
industriels, comme contribuable et comme contributeur à Investissement Québec, moi aussi, à  
titre de payeur de taxes au Québec, je suis donc très intéressé par le fait qu'Investissement  
Québec souhaite contribuer à Mine Arnaud et, à mon sens, si le gouvernement du Québec se  
1930 situe au-dessus d'Investissement Québec, j'ai peine à croire que toutes ces organisations soient  
aussi inconscientes et souhaitent rendre malades une population de 30 000 personnes.

Il y a de la démagogie dans l'air et de la désinformation. Soyons plus logiques, imaginatifs  
collectivement.

1935 En terminant, je souhaite que tous les intervenants et citoyens soient conscients de  
l'importance de poursuivre respectueusement une démarche commune, indépendamment de la  
décision qui pourrait être rendue ou prise en conclusion de ce marathon d'échanges. On devra  
continuer de vivre ensemble après.

1940 Alors, Monsieur le président, Mesdames les commissaires, merci de l'opportunité offerte  
et merci de votre attention. Bonne fin d'audience.

**LE PRÉSIDENT :**

1945 Merci, Monsieur Vigneault. Madame Drapeau?

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

1950 Monsieur Vigneault, vous avez fait référence, en fait vous souhaitez que des standards  
plus élevés soient exigés auprès de Mine Arnaud?

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

1955 Oui.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Quels seraient ces standards, est-ce que vous avez...

1960

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

Comme je viens de vous dire, Madame, je ne suis pas spécialiste. Par contre, je pense qu'il y a des gens qui sont plus spécialistes que moi, qui connaissent bien le domaine minier et qui pourraient être tentés de vouloir des critères de sécurité ou des critères au niveau du bruit ou tout autre standard qui pourrait être amélioré, et ça, là-dessus, peut-être que le BAPE peut se faire « recommandeur », ou je ne sais pas si le mot se dit, de faire des recommandations pour que les critères soient encore plus élevés que Mine Arnaud s'est lui-même donnés ou que les améliorations qui ont été faites en cours de rencontres avec la population soient encore plus élevées et, à mon sens à moi, ça ne pourrait qu'être bénéfique pour tout le monde qui demeure à Sept-Îles et qui, plus particulièrement, demeure aux alentours du projet.

1965

1970

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Très bien.

1975

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

1980

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Oui, merci.

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

1985

Merci.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Évidemment, Mine Arnaud serait probablement, payerait des taxes quand même importantes à la Ville, est-ce qu'il y a déjà des projets structurants qui ont été identifiés ou que vous avez en tête qui pourraient être intéressants?

1995

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

2000 Vous allez me faire expliquer un élément de ma campagne électorale, mais je pense que c'est important quand même de le dire.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

2005 Je ne veux pas tomber dans le processus.

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

2010 Non, non, mais c'est quand même important de le dire, parce que je pense que c'est important que les entreprises minières qui viennent s'installer ici puissent contribuer de façon financière à tout développement minier, à tout développement, je veux dire, local, que ce soit au niveau de la communauté, que ce soit au niveau des services, parce que oui, bien sûr, à la base, ils vont payer des taxes comme tous les autres déjà existants puis ceux à venir, mais je pense que s'il y a une entreprise qui vient ici s'établir, elle ne vient pas pour les beaux yeux des Septiliens, elle vient parce qu'il y a de l'argent à faire; et puis s'il y a de l'argent à faire, bien, je pense qu'ils peuvent aussi contribuer au tissu social et améliorer le milieu de vie.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

2020 Sous quelle forme précisément, est-ce que vous avez déjà...

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

2025 Ah, ça peut être un pourcentage du montant total d'investissement qui pourrait être redonné à la communauté sous forme... sous diverses formes. Je ne suis pas ici pour établir une recette ce soir, mais je pense qu'il peut y avoir des contributions qui peuvent être apportées par Mine Arnaud ou tout autre investisseur chez nous et au-delà de la taxe régulière qu'ils auraient à payer.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

2030 Merci.

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

2035 C'est bien.

**LE PRÉSIDENT :**

2040

Excusez-moi, j'aurais une question également.

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

2045

Pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

2050

Évidemment, tant il y a un mois, lors de la première partie des audiences publiques, que tout à l'heure, plusieurs intervenants sont venus nous dire, faisaient référence notamment à la demande d'un référendum qui a été déposée au Conseil ou au maire, faisaient référence à des marches qui ont été réalisées notamment la fin de semaine dernière et j'étais, je voulais un peu vous écouter pour savoir et comprendre et donner sens à la phrase qui est : « J'estime toujours qu'une vaste part de la population tient à la réalisation de ce projet. » C'est basé sur quoi, en fait?

2055

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

C'est basé sur une perception qui est qu'il y a une population silencieuse qui ne s'est pas exprimée, qui n'est pas sortie dans la rue pour marcher et que viendra...

2060

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous l'avez consultée?

2065

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

Je n'ai pas consulté cette portion de population là, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2070

Parfait, mais vous présumez qu'elle est...

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

2075

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

2080

Vous présumez donc qu'elle est d'accord?

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

2085

Bien, moi, je pense qu'il y aura une acceptation sociale lorsqu'il y aura des preuves que le projet est bien ficelé, est bien monté, est bien structuré, et il n'y a pas lieu de croire qu'un référendum va répondre à cette question-là. Je pense que les éléments amenant à un référendum seront, selon moi, pas nécessairement très positifs pour la population de Sept-Îles. On risque d'avoir plus de division, encore une fois, et une polarisation qui n'est pas souhaitable pour le milieu de vie actuel et futur de Sept-Îles.

2090

**LE PRÉSIDENT :**

2095

Remarquez que je ne faisais pas l'apologie du référendum, mais je voulais juste savoir sur quoi était basée votre perception et vous nous avez répondu.

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

2100

J'ai bien compris.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Vigneault.

2105

**M. RODRIGUE VIGNEAULT :**

Merci beaucoup, Monsieur. Bonne soirée.

**LE PRÉSIDENT :**

2110

Bonne soirée à vous également. Donc, je comprends, Madame Poliquin, que monsieur Adrien Grégoire n'est pas là? Très bien. Alors, ce sera monsieur Claude Lussier. Bonsoir, Monsieur.

2115

**M. CLAUDE LUSSIER :**

Bonsoir, Monsieur le commissaire, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Je me nomme Claude Lussier, je suis citoyen de la Côte-Nord, un payeur de taxes québécois,

2120 technicien en protection de l'environnement, et je peux vous dire que je ne suis pas contre les mines, parce que j'y travaille régulièrement comme technicien en protection de l'environnement.

2125 Par contre, je reste à deux heures de route d'ici et je me suis demandé si je venais ce soir pour présenter mon mémoire, puis j'en suis venu à la conclusion que je n'avais comme pas le droit de ne pas être ici et même que le Québec en entier devrait être assis ici ce soir en train d'expliquer ou en train de dire que le Québec est un immense territoire avec un beau potentiel minier et qu'il y a plein d'endroits où on peut faire des mines et on peut se questionner : pourquoi faire une mine en ville?

2130 Vous-même tantôt, Monsieur Zayed, avez comme exclu le Canton-Arnaud, inconsciemment, de la ville de Sept-Îles, alors que le Canton-Arnaud est dans la ville de Sept-Îles. Alors, pourquoi sur un aussi vaste territoire faire une mine collée sur les gens, quand on sait très bien le potentiel de contamination par les poussières, le bruit et la contamination probable des ruisseaux des environs, de la prise d'eau potable de la ville et de la baie de Sept-Îles qui est un milieu écologique très sensible? On peut penser aux pertes de valeur des  
2135 résidences et des commerces environnant la mine. Les problèmes psychologiques qui sont à prévoir et l'impact visuel qui n'est pas négligeable dans ce cas-là. On a eu des modélisations qui nous ont montré l'énorme cicatrice qui serait visible de la ville de Sept-Îles.

2140 Malheureusement, dans la période qui a précédé celle-ci, la période de questions, je n'étais pas disponible pour venir poser mes questions, mais j'aurais été curieux de voir les modélisations de dispersion des poussières et du bruit dans une région où il y a des vents réguliers de 100-110 kilomètres/heure. Je ne sais pas où ils pensent que le bruit et la poussière vont aller.

2145 Tantôt, vous posiez la question sur une zone tampon, je pense que la zone tampon devrait être définie en prenant en considération, entre autres, les bassins versants et la direction et la force des vents. Et comme le projet Mine Arnaud est directement dans le bassin versant de la baie de Sept-Îles, logiquement, il devrait y avoir une zone tampon pour protéger la baie de Sept-Îles, qui devrait dire qu'il ne devrait pas y avoir de développement minier dans ce bassin  
2150 versant là et surtout, comme je vous dis, avec la présence des grands vents qui peuvent amener bruit et poussières vers les gens. Je pense que ce n'est pas du tout une bonne idée de faire une mine si près de la ville.

2155 Je tiens ici ce soir à féliciter, entre autres, les jeunes qui ont préparé la marche. Il y a beaucoup de personnes qui disent que ces jeunes-là ont été utilisés. Moi, je connais ces jeunes-là personnellement et je peux vous dire qu'ils ont agi en toute liberté de conscience et en toute connaissance de cause et que c'est un peu malhonnête intellectuellement de dire que ces jeunes-là ont été utilisés. Peut-être que les gens qui disent ça n'avaient pas, à leur âge, la présence d'esprit de se positionner contre ou pour des choses aussi importantes, mais je trouve

2160 ça important, moi, que des jeunes se prononcent sur des trucs d'une telle importance parce que c'est eux autres qui vont en subir les conséquences plus tard.

Je ne pense pas que ce soit une bonne idée de risquer de contaminer une partie de la ville pour, par exemple, faire vivre un cégep ou faire avancer l'économie d'une région.

2165

Alors, grosso modo, mon mémoire n'est pas tellement technique parce que je n'avais pas le temps d'éplucher les nombreux mémoires qu'il y avait là, mais moi, ma position est très claire et très nette : si la *Loi des mines* était une loi respectueuse des citoyens québécois, on n'aurait pas le droit de faire des mines aussi près des villes que celle de Mine Arnaud.

2170

Alors, je me positionne complètement contre ce projet-là. Comme je vous dis, je ne me positionne pas contre les mines, mais clairement contre les projets de mines à ciel ouvert en milieu urbain ou périurbain. Alors, pour toutes ces raisons-là, je ne pense pas que Mine Arnaud soit un projet recevable.

2175

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci Monsieur Lussier. J'aurais juste une toute petite question, peut-être que vous avez l'information. Vous avez évoqué le fait que la proximité d'une mine pouvait réduire la valeur des résidences; est-ce que vous qui travaillez dans le secteur minier, est-ce que vous avez été témoin d'une telle situation?

2180

**M. CLAUDE LUSSIER :**

Non, parce que les mines où je travaille ne sont pas situées en milieu urbain, mais je peux vous dire que vivre à Malartic, je ne suis pas certain que la valeur des maisons à Malartic a augmenté depuis qu'Osisko est arrivée. Dans le milieu, on dit quand il y a un blast ou un sautage, automatiquement ça fait du bruit et de la poussière, là. Ça, on ne peut pas s'en sortir, là, on fait éclater des cailloux, ça fait de la poussière, ça fait du bruit. C'est certain que s'il y a des habitations à 800 mètres de là ou à 1,5 kilomètre de là, entre autres tout le Canton-Arnaud, pour moi, c'est assez évident que... en tout cas, moi, je n'aurais pas envie d'aller acheter une maison présentement dans le Canton-Arnaud. Je ne donnerais même pas... ça n'a aucune valeur. Tu vas acheter une maison puis tu sais que tu vas recevoir un nuage de poussière puis qu'il va y avoir du bruit. Pour moi, c'est clair et automatique que la valeur des maisons va diminuer dans le Canton-Arnaud.

2185

2190

2195

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Lussier. Monsieur Denis Paradis.

2200



**M. DENIS PARADIS :**

2205 Bonsoir, Monsieur Zayed, Madame Drapeau, Madame Goyer, chers concitoyens. Je me nomme Denis Paradis, je suis citoyen de Sept-Îles. Ma famille est établie dans la région depuis cinq générations. Mon arrière-arrière-grand-père travaillait pour une minière – pas IOC.

Trois sujets environnementaux me préoccupent plus particulièrement face à ce projet : la protection de la faune aviaire, les ressources en eau puis la protection des zones humides.

2210 Concernant la protection de la faune aviaire. Outre les oiseaux se situant sur le territoire de la mine et de ses installations, qu'on a déjà expropriés sans aucune autre considération – en décapant, les petits oiseaux qui étaient là, bien, ils sont partis –, je vais plutôt m'attarder au sort des oiseaux limicoles. Les oiseaux limicoles, c'est ceux dont l'habitat se situe sur les rives de la baie qui serait en principe, qui ne serait pas, en principe... en fait, en principe pas touché par  
2215 l'exploitation de la mine.

Il n'y a eu aucune étude d'impact pour cette population. Il y a bien eu un semblant d'inventaire, une grille d'évaluation remplie par Roche en 2012. Cette grille nous donnait des informations choisies arbitrairement, selon moi. On y voit : intensité : faible; étendue : ponctuelle;  
2220 durée : longue; importance, impact résiduel : faible sur la population limicole, des oiseaux.

Cet inventaire a été effectué du 8 juillet 2012 au 8 octobre 2012. Il faut savoir que les oiseaux qui viennent ici au printemps, ils s'établissent ici et ils pondent des nids de mai à juillet. Alors, on a commencé à faire l'inventaire des oiseaux alors qu'ils étaient déjà partis, les oisillons  
2225 étaient déjà en vol.

La baie de Sept-Îles, au printemps, c'est ce que je dis, c'est une zone, tout particulièrement la zone avoisinant Mine Arnaud, est un lieu de reproduction et de nidification important pour plusieurs oiseaux migrateurs et limicoles. Certains d'entre eux sont même  
2230 menacés d'extinction.

Le rapport de Roche mentionne même qu'il est impossible de faire le décompte des nids. Mais c'est comme je disais, ils ne pouvaient pas les compter, les nids étaient partis quand ils sont venus, bien évidemment, puisqu'ils n'ont pas été les observer au moment de la ponte.  
2235

Je vous rappelle que la baie de Sept-Îles est répertoriée dans les ZICO, c'est des zones importantes pour la conversation des oiseaux au Canada. Voici quelques-unes des espèces à statut précaire qui visitent régulièrement les rivages de la baie de Sept-Îles : le râle jaune; le hibou des marais; la bécasse d'Amérique; l'aigle royal. Une autre espèce me tient tout  
2240 particulièrement à coeur, c'est le grand héron.

L'archipel abrite, en effet, une des rares héronnières au Québec. Bien que les nids soient établis sur l'île Manowin, le héron se sustente dans les marais bordant la baie.

2245 Pour terminer cette préoccupation, je vous souligne ici que la loi, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* précise que :

2250 « *Nul ne peut, dans un habitat faunique, pratiquer une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal et du poisson visé par la protection de cet habitat.* »

2255 Les ressources en eau. Une des initiatives du MDDEP – par après, je vais vous dire le ministère de l'Environnement, c'est dur à dire MDDEP – de ces dernières années est de réduire la consommation en eau potable pour l'ensemble du Québec. Son objectif pour le 1er avril 2017 est de réduire de 20 % cette consommation. Vous référez à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*.

2260 Les chiffres qui vont suivre ici, je les ai glanés un peu partout sur internet, il n'y a pas une place où est-ce qu'on a un portrait exact de la consommation en eau par région. Alors, vous me... en tout cas, ça va vous donner un ordre de grandeur.

2265 Alors, cette initiative est très louable quand on considère que la consommation moyenne par habitant est de 200 litres par jour en Europe; 329 litres par jour au Canada; 623 litres par jour au Québec; et pour Sept-Îles, 800 litres par jour. C'est des données de 2011. Ça, ça inclut la consommation industrielle. Si on exclut la consommation industrielle pour Sept-Îles, le chiffre tombe à 575 litres par jour par habitant, alors on est un petit peu en dessous de la moyenne du Québec.

2270 Un nouveau règlement municipal mis en place à l'été de 2012 visant à réduire la consommation en eau potable a sans aucun doute contribué à amoindrir notre consommation depuis. Je n'ai pas les chiffres en main pour les statistiques de l'année 2013.

2275 La question à savoir si on devrait considérer la consommation en eau projetée par Mine Arnaud dans le total de consommation pour la ville – bien, je l'ai posée lors des audiences publiques du 26 août, mais ça ne m'a pas été répondu, malheureusement. L'argument du promoteur à ce moment-là étant qu'il ne s'alimente pas à même la source d'eau de la ville et qu'il ne devrait donc pas être comptabilisé comme tel, ça ne tient pas la route. Le fait étant qu'il utilisera à des fins industrielles, de l'eau, au même titre que l'exploitation des sables bitumineux le font, rendant cette eau impropre à la consommation.

2280 Comptabilisées ou non, les données qui suivent nous donneront une idée de l'ordre de grandeur de l'utilisation et de la consommation de cette ressource par Mine Arnaud.

2285 Ramenée en mètres cubes par jour, la consommation de la ville de Sept-Îles incluant la consommation industrielle est de 17 000 mètres cubes par jour. Au début de son exploitation, Mine Arnaud rejetterait dans le ruisseau Clet, affluent de la Baie de Sept-Îles, 18 000 mètres cubes par jour, soit la consommation... grosso modo, la même consommation qu'à l'heure actuelle pour la ville de Sept-Îles.

2290 Au fil des ans, par contre, le trou de la mine s'agrandissant, le chiffre prend de l'ampleur. On passe successivement à 25 000, 32 000 pour terminer à 36 000 mètres cubes par jour entre l'an 15 et l'an 22 de l'exploitation de la mine. Il n'y a pas de chiffre aller jusqu'à l'an 28, là, ils ont prolongé la vie de la mine, il n'y a pas tellement longtemps. Donc, Mine Arnaud consommera à elle seule plus du double de l'eau consommée à l'heure actuelle par la ville et ses industries. Si on additionne les deux ensemble, la consommation de Mine Arnaud et celle de Sept-Îles, on tombe à 53 000 mètres cubes par jour. En divisant par deux, ça nous donne le nombre d'habitants actuels, soit 26 500 environ. Donc, 2 mètres cubes par jour, par habitant.

2300 On passerait donc de 800 litres par jour à 2 000 par jour. 1 000 litres, c'est un mètre cube. À titre d'exemple, le déversement de pétrole récent à Cliffs déclaré de 5 000 litres, ça représente 5 mètres cubes. On est loin de l'objectif du ministère de l'Environnement d'une réduction de la consommation de 20 %. On l'augmenterait de 150 %.

2305 La protection des zones humides. Un des objectifs du ministère de l'Environnement semble avoir été complètement passé sous silence. Aucune étude d'impact n'a été réalisée quant à l'effet qu'aura l'appropriation du bassin versant de ce secteur par Mine Arnaud sur le marais salant bordant la baie de Sept-Îles. Aucune étude non plus relativement au détournement de neuf ruisseaux ou à l'augmentation du débit du ruisseau Clet au triple de son débit actuel. Pas d'étude sur l'effet qu'aura la contamination des affluents restant sur la faune et la flore de ce fragile écosystème.

2310 Je me permets de vous citer un extrait à jour au 1er juin 2013 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, au chapitre Q-2, alinéa 2.1 :

2315 « *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Objectif 1.1 : Protéger la flore et la faune typique de la plaine inondable en tenant compte des caractéristiques biologiques de ces milieux et y assurer l'écoulement naturel des eaux.* »

2320 Tout au long du processus, le promoteur et les gens du ministère ont insisté sur le fait qu'il n'y aurait pas de rejet polluant dans la baie puisqu'il y aurait une usine de filtration installée à cette fin. Or, très peu de détails ont été donnés sur cette importante installation. Quel procédé de filtration sera employé? La capacité de l'usine sera de 36 000 mètres cubes par jour. Ça, c'est la réponse donnée à l'audience, encore une fois, du 26 août. Donc, cette usine devra traiter le double de ce que l'usine de la ville de Sept-Îles traite actuellement.

2325 Encore une fois, les gens du ministère et le promoteur nous disaient bien : « Les matières  
rejetées seront égales ou inférieures aux normes du ministère. » Alors, les gens du ministère, je  
ne me souviens pas de l'expert, il disait : « On va filtrer, mais en autant qu'on peut. En autant  
que c'est possible. On ne peut pas tout filtrer. »

2330 Alors, selon la Directive 019 et selon la documentation fournie par Mine Arnaud, les  
exigences au point de rejet de l'effluent final rencontreront les concentrations maximales  
acceptables. Malheureusement, dans cette documentation-là, la concentration de phosphore  
totale admissible n'est pas incluse, ni dans la documentation du projet – enfin, j'en ai feuilleté à  
peu près 10 000 pages, je ne l'ai pas trouvée, là. Si elle est là quelque part, excusez-moi, mais  
je ne l'ai pas vue, ni trouvée dans la directive, sur le site du gouvernement. Ils en parlent du  
2335 phosphore, et quand il y aura des projets qui ont du phosphore, on mettra un montant. Alors, on  
ne trouve pas ça nulle part. Alors, je ne peux pas vous les donner.

2340 Voyons dans le détail si cette Directive 019 protégera le milieu de façon adéquate. Dans  
le détail, donc, la Directive 019 permet du cuivre à 0,6 milligramme par litre; du fer, 6  
milligrammes par litre; du nickel, 1 milligramme par litre; du plomb, 0,4 milligramme par litre; du  
zinc, 1 milligramme par litre. J'ai passé sous silence le cyanure puis un autre poison qu'on ne  
semble pas avoir ici à cette mine-là.

2345 Je vais m'attarder un petit peu sur les détails, sur la « permissibilité » des taux. Les  
hydrocarbures, on permet 2 milligrammes par litre. Puis les matières en suspension, 30  
milligrammes par litre. Alors, regardons, un peu, en considérant le débit moyen, à l'an 7, de  
0,226 mètre cube par seconde, on pourrait, sans effraction, rejeter 452 milligrammes  
d'hydrocarbure à la seconde ou 40 kilogrammes par jour; 15 000 kilos par année  
d'hydrocarbures. À l'an 15, au maximum de l'exploitation, le débit du ruisseau augmentant à  
2350 36 000 mètres cubes par jour – là, si je ramène ça en litres, c'est 36 millions de litres. Ça  
additionne vite. Alors, on passe à 30 000 kilos ou 30 tonnes.

2355 Là, j'ai fait le calcul pour savoir, des tonnes d'hydrocarbures, ça donne quoi en litres.  
Alors, je me suis servi du pétrole brut qui est beaucoup plus dense que du gaz qu'on mettrait  
dans l'eau. Alors, les chiffres seraient encore plus grands si c'était du fuel. Alors, en pétrole brut,  
ça prend 7,6 barils pour faire une tonne de pétrole brut. À 228 barils par an, par 159 litres le  
baril, on a droit à 36 252 litres par an de rejets en hydrocarbures, tout en demeurant à l'intérieur  
des limites de la loi. C'est-à-dire que la Directive 019 nous permet de rejeter ça dans la nature.

2360 On a vu ce que 5 000 litres peuvent faire, bien imaginez-en 40 000.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Paradis, il vous reste deux minutes.

2365

**M. DENIS PARADIS :**

2370

Pas de problème. 20 tonnes de zinc, 8 tonnes de plomb, 120 tonnes de fer, c'est un wagon complet. 600 tonnes de matières en suspension non spécifiées. L'étude d'impact dans la baie de Sept-Îles a été jugée non nécessaire. Selon les dires des experts du ministère, on contrôlera les polluants à la source. Bien, on voit le niveau de contrôle.

2375

Plusieurs données n'ont pas été considérées dans l'équation : premièrement, le débit du ruisseau en période de crue. Celui-ci passe de 13 000 mètres cubes par jour à 43 000 mètres cubes par jour en période de crue. Puisque l'usine de traitement d'eau a une capacité déclarée de 36 000 mètres cubes par jour, il y aurait donc un potentiel de rejet d'eau non traitée dans l'affluent à la hauteur de 7 000 mètres cubes par jour.

2380

Bien sûr, il a été mentionné dans le projet, que les débits sont calculés en débits moyens, que le flot au ruisseau Clet sera régularisé par un bassin d'entreposage d'eau en surplus. Mais qu'est-ce qui nous assure que ces bassins-là ne déborderont pas en cas de crue exceptionnelle?

2385

En fait, il est plutôt prévu que lorsque la capacité de traitement sera dépassée, l'excédent sera plutôt canalisé directement au ruisseau 10. C'est le promoteur qui a répondu ça à un résident du Canton-Arnaud, encore aux mêmes audiences du 26 août.

2390

Deuxièmement, une chose qui n'a jamais été mentionnée, enfin je ne l'ai pas vue, il faut prendre en considération que le taux de récupération du phosphate dans l'apatite, ça varie entre 40 et 70 % selon les méthodes utilisées pour concentrer le minerai. Donc au mieux, il y a 30 % de phosphate qui se retrouvera dans les piles de résidus. Ce phosphate se retrouvera donc beaucoup plus facilement dans les eaux de ruissellement par lixiviation. Ce n'est plus de la roche, c'est devenu une poussière facilement « diluable ». Alors, comme on en parle au paragraphe précédent, les tas de résidus sont juste en dessous du ruisseau 10 et il y a un beau ponceau de... je ne me souviens plus de la dimension, là, qui va charrier cette eau-là pleine de phosphate directement dans la baie.

2395

2400

Avec une accumulation annuelle de résidus évaluée à 7,4 millions de tonnes, dont 30 % de phosphate, nous aurons une pile contenant 600 millions de tonnes de phosphate au-dessus de la baie d'ici 25 ans. Et c'est bien au-dessus, là. Les résidus sont au-dessus de la mine. Non seulement le débit du ruisseau Clet triple, les matières en suspension qui s'y retrouvent doublent, mais en plus, on y ajoute du phosphate, principale cause de l'eutrophisation, c'est l'étouffement des milieux aquatiques et du développement d'algues toxiques.

2405

Alors, le BAPE, dans les dépôts de mémoires, nous demande des suggestions qui pourraient alléger nos craintes face au projet. J'en vois juste une solution, c'est que le

processus de concentration d'apatite ne se serve pas d'eau. Il y a d'autres procédés chimiques qui sont disponibles. Il y a d'autres mines d'apatite dans d'autres régions du monde où ils n'ont pas accès à l'eau puis ils concentrent leur minerai de façon chimique.

2410 Cela ne veut pas dire d'éliminer l'usine de traitement d'eau pour autant puisqu'il faudrait  
quand même tenter de contrôler les eaux de ruissellement et de les filtrer dans la mesure du  
possible. Par contre, l'avantage c'est que les autres procédés ne consomment pas d'eau pour le  
traitement, alors il y aurait beaucoup moins de rejets à l'affluent. Le désavantage étant qu'il faille  
2415 faire une nouvelle étude sur les impacts environnementaux de ces autres procédés, donc un  
autre BAPE.

**LE PRÉSIDENT :**

2420 Ça, c'est parce que vous nous avez appréciés, j'imagine.

**M. DENIS PARADIS :**

Absolument, Monsieur. Alors, ma position face au projet : je demande au ministre de ne  
pas accorder de certificat d'autorisation à Mine Arnaud. La protection de la faune aviaire ne  
2425 serait pas assurée puisqu'il n'y a eu aucune étude d'impact sur le sujet; les ressources en eau  
utilisées par la région tripleraient; la protection des zones humides ne serait pas assurée  
puisque des rejets importants de matières en suspension de polluants et de phosphate  
menaceraient l'équilibre de l'écosystème actuel.

2430 Outre les considérations qui font l'objet de mémoires déjà déposés, la qualité de l'air, les  
niveaux de bruit, qui me préoccupent tout autant, il faut aussi prendre en compte que le produit  
final, l'engrais phosphaté de cette mine-là qui serait mis en marché, ça va à l'encontre même du  
développement durable. Cet engrais chimique contribue à l'appauvrissement des terres  
agricoles et mène inexorablement à leur désertification.

2435 Et aussi, il faudrait peut-être considérer que le partenariat majoritaire d'Investissement  
Québec laisse entrevoir un conflit d'intérêts, le gouvernement devenant à la fois juge et partie.

**LE PRÉSIDENT :**

2440 Alors, merci beaucoup Monsieur Paradis. Madame Drapeau?

2445

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

2450 Monsieur Paradis, j'aurais deux petites questions pour vous. La première en fait, vous avez attisé ma curiosité, vous avez fait référence à des procédés sans eau. Est-ce que vous avez un projet en tête?

**M. DENIS PARADIS :**

2455 Bien, j'ai fait des recherches sur internet pour trouver, effectivement pour trouver mes taux de concentration qui varient entre... de récupération qui varient entre 40 et 70 % et il y a certains procédés chimiques de séparation de l'apatite qui existent. Je ne peux pas vous donner les détails, mais ça existe, là. Ça se trouve sur internet.

2460 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

O.K., mais je veux dire, vous avez parlé dans le monde quelque part, mais vous n'avez pas de source.

2465 **M. DENIS PARADIS :**

Bien, je ne me souviens plus des pays.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

2470 Ce n'est pas grave. Et vous avez fait référence, je voudrais revenir sur la question des espèces à statut précaire et les héronnières parce qu'on n'a pas lu beaucoup dans les autres mémoires, est-ce que vous avez des références documentaires par rapport à ça ou ce sont vos observations? Dans quelle zone exactement, au niveau des hérons, pour la baie, parce que la  
2475 baie est quand même assez large?

**M. DENIS PARADIS :**

2480 Bien, justement, dans l'étude fragmentaire qui a été faite, que je vous dis qu'ils ont fait un décompte des oiseaux limicoles, il y en a quelques-uns, des hérons. Je n'ai pas les chiffres exacts de combien il y a de hérons qui résident présentement sur l'île Manowin, je ne suis pas... moi, je ne suis pas écologiste, je ne travaille pas dans ce domaine-là, je travaille pour une mine puis je travaille en informatique. Alors, j'ai aucune expertise à ce niveau-là.

2485 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

O.K.

**M. DENIS PARADIS :**

2490 Maintenant, oui, c'est... bien, regardez, moi, je les aime les hérons, alors j'en vois à tous  
les jours passer, et il y en a ici qui résident dans le fond de la baie puis ils vont même aller  
jusqu'à la baie de Moisie, là. On les voit passer, ils passent au-dessus des îles, ils nichent et à  
2495 tous les soirs, ils retournent à leur nid. Alors, ils sont ici. Évidemment, la population d'hérons  
varie d'année en année, il y en a plus des années, d'autres moins, là. Je ne peux pas vous dire  
le nombre exact qui réside cette année.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Merci.

2500

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Goyer?

2505

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

2510

Tout à l'heure, on nous a parlé d'un projet de recherche lié à l'observatoire de la baie de  
Sept-Îles; est-ce que vous pensez que ce projet de recherche là peut combler une partie des  
questions que vous considérez sans réponse actuellement par rapport à tous les apports qui  
pourraient arriver dans la baie, le manque d'inventaire de certains oiseaux? Comment vous  
percevez l'observatoire de la baie de Sept-Îles par rapport à la connaissance du milieu que vous  
considérez insuffisante?

**M. DENIS PARADIS :**

2515

Bien, c'est certain que si jamais le projet était mis en marche, cet observatoire-là peut-être  
réussirait à nous montrer qu'effectivement, on est après la polluer de façon... c'est incontrôlable,  
là.

2520

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

O.K. Donc, dans le moment, vous n'avez pas d'idée précise de ce que sera l'étude  
observatoire Baie de Sept-Îles.

2525

**M. DENIS PARADIS :**

Bien, moi, je ne travaille pas pour le cégep, là. Alors je ne sais pas c'est quoi leur projet.



**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

2530

Le voyez-vous comme un outil qui pourrait être considéré comme acceptable pour faire ce portrait-là?

**M. DENIS PARADIS :**

2535

Pour faire le portrait, pour se rendre compte qu'on est après polluer? Oui, sûrement. Mais même présentement, la baie est un peu polluée par les projets qui l'entourent, mais le projet de Mine Arnaud, ce serait inconcevable. On met 35 millions de litres d'eau par jour qu'on déverse. C'est l'effluent minier. Moi, d'après moi, le marais salant qui est là va disparaître à l'intérieur de quelques années. Je suis certain. Mais enfin, vous m'en donnerez des nouvelles.

2540

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci Monsieur Paradis. Madame Geneviève Otis.

2545

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Bonsoir!

2550

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame.

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

2555

Je vais essayer de ne pas m'étouffer durant la lecture, j'ai un gros rhume.

**LE PRÉSIDENT :**

2560

Surtout que votre mémoire est très dense aussi.

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

2565

Je l'ai beaucoup condensé. Donc, je dépose aujourd'hui mon mémoire pour ajouter ma voix à celle qui exprime soit de sérieux doutes ou soit de vives inquiétudes concernant les divers impacts engendrés par le projet Mine Arnaud.

2570 L'objectif premier de ce mémoire est d'exposer les divers questionnements et irrégularités soulevés par les citoyens. Je me concentrerai sur les impacts que subira la baie de Sept-Îles puisque c'est mon identité.

2575 J'ai grandi aux abords de la baie, je m'y baigne depuis que je suis toute petite. Je pratique la voile avec mon père et mon fils. Excusez, je suis un petit peu stressée, ma voix est tremblotante. J'y entends l'histoire de ma ville. Les anciens nous racontent la vie d'autrefois. Des anecdotes liées aux bâtisseurs de Sept-Îles. La baie est un lieu de rencontre. C'est l'identité des Septiliens.

2580 Je suis d'avis qu'il faut à tout prix conserver ce joyau qui est menacé par l'industrialisation. Toutefois, je ne prétends pas être une experte en écotoxicologie ou en océanographie; il n'est donc pas de mon ressort de produire une quelconque analyse scientifique des impacts engendrés par le projet Mine Arnaud. Cependant, comme je suis le dossier de très près depuis une année et demie, cela m'a permis d'acquérir suffisamment de connaissances pour bien comprendre les enjeux sédimentaires liés au projet minier.

2585 Finalement, il convient de se questionner sur notre rapport avec la magnifique baie de Sept-Îles, symbole d'appartenance puissant pour les Septiliens, ainsi que sur l'importance que peut avoir une mauvaise décision lorsqu'il est question de cette ressource essentielle qui est l'eau.

2590 Suite à ces réflexions, il sera possible de mettre en lumière les principales questions auxquelles nous avons le devoir de répondre afin de prendre une décision réfléchie qui prend en compte le bien-être des générations futures.

2595 Je vais parler un petit peu du développement durable. Je suis d'avis qu'il est primordial de s'assurer de la durabilité d'un projet, quel qu'il soit, car cette notion de développement durable est d'intérêt public. Selon le MDDEFP, le développement durable se définit comme suit :

2600 « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement.* »

2605 Selon Environnement Canada qui abonde un peu dans le même sens, il s'agit de :

« [...] de relever le niveau de vie, tout en protégeant la santé humaine en préservant l'environnement, en exploitant judicieusement les ressources et en faisant progresser la compétitivité à long terme. Il nécessite l'intégration des priorités environnementales,

2610 *économiques et sociales dans les politiques et programmes nécessitant une action à tous les niveaux : les citoyens, l'industrie et les gouvernements.*

2615 Ce projet étalé sur 28 années assurera-t-il l'avenir de nos descendants? Mon fils de 6 ans, s'il le voulait, ne pourrait même pas y faire carrière. Comme l'a dit si bien Antoine de Saint-Exupéry : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.* »

2620 Concernant l'acceptabilité sociale, le climat social se dégrade dangereusement à Sept-Îles et il y a des gens qui n'osent pas afficher leur accord ou leur désaccord concernant le projet Mine Arnaud, par peur de représailles. Il y a des gens qui se font intimider. Il manque beaucoup d'informations de la part du promoteur; certaines études ne sont pas réalisées ou sont tout simplement incomplètes et il est normal que des citoyens aient des inquiétudes. D'ailleurs, ne devrions-nous pas tous en avoir puisque nous serons ceux qui auront à vivre avec des dépassements de normes et des accidents probables, comme celui qui s'est produit au début septembre dans la baie de Sept-Îles, soit le déversement de quelque 5 000 litres de mazout lourd.

2625 C'est inacceptable de tolérer un tel climat dans notre belle ville. L'intimidation et le manque de respect n'ont pas leur place, car nous sommes des adultes et avons le devoir de montrer l'exemple à nos enfants.

2630 Il faut penser à l'après-BAPE, penser aux semaines et aux mois qui vont venir. Il faut réaliser que celui ou celle que l'on intimide sera peut-être un jour notre médecin, notre comptable, l'enseignant de notre enfant, notre serveur au restaurant ou notre voisin. Pour ces raisons, je souhaite intensément qu'il y ait un référendum portant sur l'acceptabilité sociale du projet Mine Arnaud en zone périurbaine puisque ce sont 5 000 citoyens qui en ont fait la demande.

2640 Alors, impacts environnementaux. Voici donc les raisons qui font que, tel que présenté à ce jour, le projet Mine Arnaud est inacceptable pour moi. D'abord, il n'existe aucune étude sur la baie de Sept-Îles et le promoteur entretient une certaine confusion sur ce qu'est le milieu récepteur puisqu'il affirme qu'étant donné qu'aucun impact n'est appréhendé, la caractérisation initiale des sédiments est jugée inappropriée.

2645 Pourtant, dans un document déposé par le promoteur le 28 août dernier lors de la première partie des audiences, soit la question sur les volumes et concentrations à l'embouchure du ruisseau Clet, on voit bien que ce sont des concentrations importantes : 48 tonnes de matières solides chaque année seront déversées via l'effluent minier. On dit que ce sera 213 kilogrammes de phosphore pour respecter les objectifs environnementaux de rejets. Par contre, Mine Arnaud a affirmé que ce serait trois fois supérieur aux OER.

2650 Sans parler des autres substances, soit l'arsenic, le chrome, le cobalt, le manganèse, l'uranium, le zinc et le fer. Peut-on encore parler d'un projet sans impact? Je me le demande.

2655 À mon avis, l'absence d'étude est un non-sens puisqu'il y a déjà présence de contaminants, dont certains le sont en quantités importantes. En effet, d'après le document *Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires* de la compagnie minière IOC à Sept-Îles, soit le rapport principal de Genivar de septembre 2003, les contaminants suivants dépassent le critère CSE, soit la concentration seuil produisant un effet sur la santé humaine. Et ça, c'est selon le document *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadre d'application*.

2660 Donc, l'arsenic au quai numéro 1, à la station d'échantillonnage 8. C'est 48 milligrammes par kilogramme d'arsenic alors que la CSE indique un seuil de 7.2 milligrammes par kilogramme.

2665 Pour le cuivre, nous avons 320 milligrammes par kilogramme alors que le CSE indique 42 milligrammes par kilogramme. À la station 9, c'est 650 milligrammes par kilogramme alors que le critère CSE indique 42.

2670 Concernant le plomb au quai Monseigneur-Blanche à la station d'échantillonnage 1, on parle de 1 300 milligrammes par kilogramme, alors que le critère CSE est de 30 milligrammes par kilogramme.

2675 Concernant le zinc, au même quai, soit le quai Monseigneur-Blanche, à la station d'échantillonnage numéro 2, c'est 820 milligrammes par kilogramme, alors que le CSE indique 120 milligrammes par kilogramme.

Je pourrais continuer longtemps comme ça avec l'acénaphène, l'acénaphylène... je vous ai déposé les tableaux, donc je pourrais continuer longtemps.

2680 Comme les sédiments racontent l'histoire des contaminants qu'on retrouve dans un plan d'eau, donc dans un milieu de vie, il est essentiel que la baie soit caractérisée. De plus, outre la présence de métaux, la part d'azote – ça, c'est suite au dynamitage, donc dans les explosifs – et le phosphore est préoccupant en ce qui concerne l'eutrophisation du ruisseau Clet. On dit que les contaminants qui atteignent les sédiments à partir de sources ponctuelles tels que les effluents miniers peuvent devenir biodisponibles et pénétrer les chaînes trophiques des écosystèmes aquatiques, réduisant de ce fait la qualité de ces habitats.

2690 L'évaluation de la qualité des sédiments aide à déterminer quels contaminants atteignent la zone exposée. Les sédiments se révèlent de meilleurs intégrateurs des conditions environnementales moyennes à long terme que les échantillons d'eau servant des analyses

chimiques ponctuelles. Ça, ça provient du *Guide technique pour l'étude de suivi des effets sur l'environnement des mines de métaux* d'Environnement Canada.

2695 À Sept-Îles, nous avons la chance d'avoir une magnifique zosteraie qui borde la quasi-totalité de la baie. D'après Émilien Pelletier, qui est un chercheur à l'ISMER, c'est ce que nous avons probablement de plus important dans la baie de Sept-Îles. Il mentionne que ce type d'habitat est particulièrement rare sur la Côte-Nord – en fait, c'est au nord du Saint-Laurent – et qu'il joue le rôle de poumon permettant de supporter la vie benthique et aquatique.

2700 Advenant une détérioration de ce milieu, à quel autre endroit pourraient aller les diverses espèces privées de leur écosystème fragile? Si Mine Arnaud respecte les objectifs environnementaux de rejets dans le ruisseau Clet, quels impacts auront ces matières solides, ces substances et ces métaux sur la zosteraie? Et qu'en est-il de l'augmentation du débit concernant l'érosion des berges?

2705 Concernant la compensation de l'habitat du poisson, Mine Arnaud mentionne vouloir aménager le cours d'eau pour la truite anadrome – ça, c'est pour l'omble de fontaine – puisque cette espèce est la seule d'intérêt pour la pêche récréative. Cependant, il existe d'autres espèces qui sont présentes dans le ruisseau Clet et qui ne représentent aucun intérêt pour la pêche récréative. Ces espèces sont tout aussi importantes pour l'équilibre de l'écosystème.

2710 Donc, on dit, dans le résumé de l'étude d'impact à la page 59, que la principale espèce visée par les aménagements est l'omble de fontaine puisqu'elle constitue la seule espèce d'intérêt récréatif qui colonise les cours d'eau et les plans d'eau touchés par le projet. Il est également proposé d'aménager le ruisseau Clet pour l'omble de fontaine anadrome.

2720 Il faut impérativement prendre en considération les effets cumulatifs que subit et subira la baie. Et je le redis, il manque une étude de caractérisation sur la baie. Il peut se produire des effets cumulatifs lorsqu'il se passe trop de choses dans un territoire trop exigu et dans un laps de temps trop court. Un seuil au-delà duquel l'environnement ne serait plus capable de retourner aux conditions qui existaient avant les perturbations pourrait éventuellement être dépassé. Ça, c'est selon le document *Évaluation des effets cumulatifs, Guide du praticien* à la page 6.

2725 La baie de Sept-Îles reçoit déjà des effluents et des impacts de différentes sources. On parle du dragage de capitalisation et d'entretien. Ça, c'est présentement au quai multi-usager. Il y a deux sites de dépôts de sédiments qui sont directement dans la baie de Sept-Îles. Il y a les effluents des étangs aérés de la ville, incluant le lixiviat du Centre d'enfouissement technique; il y a les effluents du site de neige usée; les égouts pluviaux; 13 effluents de Cliffs sans traitement; 2730 les émissaires d'Alouette qui proviennent de l'eau de pluie des toitures, des terrains et du stationnement ainsi que son étang aéré.

2735 La vidange des eaux de ballasts. On suppose qu'ils sont changés au large, mais c'est une vérification administrative seulement pour la plupart. Perte lors des transbordements de minerais, de pétrole, de coke, de bentonite, de chaux.

La nappe phréatique est contaminée aux HAP sur les terrains d'IOC. C'est un problème qui est non réglé depuis 1986 et potentiellement sur les terrains de Cliffs. Ça, c'est selon le document Fournier 2009.

2740 Les contaminants atmosphériques qui se déposent directement sur la baie ou sur les terrains dans le bassin versant de la baie qui s'écoulent dans la baie. Certains métaux et HAP ont des affinités avec les sédiments. On parle aussi d'accidents ou incidents maritimes, on en a malheureusement vu un il y a quelques semaines, soit le déversement de 5 000 litres de mazout lourd dans la baie.

2745 Donc, en conclusion, le projet Mine Arnaud est, selon moi, inacceptable du point de vue de la baie, pour toutes les raisons mentionnées plus haut. De plus, à cause de la population qui est plus déchirée que jamais, à cause du climat social qui se dégrade, je demande un référendum afin que les citoyens aient la liberté de s'exprimer comme ils le désirent, sans avoir peur des répercussions que peut entraîner la prise de position dans le dossier Mine Arnaud. Aussi, j'aimerais beaucoup avoir une caractérisation de la baie avant que le projet ne puisse démarrer. Merci.

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci à vous.

**(APPLAUDISSEMENTS)**

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Incorrigibles! Merci à vous, Madame. J'aimerais vous faire deux petites requêtes et ensuite, je vous poserai une question.

2765 **Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Oui.

2770

**LE PRÉSIDENT :**

2775

Dans votre mémoire, vous avez fait référence à l'annexe 1, quand il s'agissait des sédiments contaminés dans la baie de Sept-Îles, vous avez dit annexe 1. Quelle est la référence?

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

2780

Oui, je vais vous la dire, je l'ai ici. En fait, ce sont les tableaux que moi, j'ai faits.

**LE PRÉSIDENT :**

2785

Oui. Oui, oui. Mais ça vient de quelque part?

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

2790

Ça vient du *Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires...*

**LE PRÉSIDENT :**

Mais pourriez-vous déposer la référence à madame Poliquin avant de quitter?

2795

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Je ne l'ai pas avec moi, mais je l'ai à la maison, donc je pourrais l'envoyer via le courriel.

**LE PRÉSIDENT :**

2800

Mais c'est ce que vous venez de dire, en fait.

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

2805

Non, j'ai seulement le nom de la référence dans mon document.

**LE PRÉSIDENT :**

2810

Ah! Bien, c'est parce que...

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Ah, juste le nom? Bien oui, je vais le déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

2815

Oui, oui, le titre, et on va s'arranger avec le reste.

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

2820

Oui, oui, pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

2825

Merci. La deuxième, c'est à la page 18. À la page 18, vous faites référence à un mémoire conjoint déposé à Développement économique Sept-Îles en mai dernier.

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

2830

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez en votre possession un exemplaire chez vous?

2835

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Sur courriel. En fait, c'est une version électronique.

**LE PRÉSIDENT :**

2840

Oui.

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

2845

Oui, je pourrais vous l'envoyer.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pourriez le déposer à la commission?

2850

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Oui. Oui.



2855

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Puis ma question en fait, vous êtes plusieurs aujourd'hui à venir nous parler d'un référendum. Vous, vous insistez sur la tenue d'un référendum. Qu'est-ce qui arriverait si – en fait, on m'a toujours appris de ne jamais poser de questions avec des « si », mais si jamais le Conseil de ville acquiesçait et faisait un référendum et que ça passait à 51 % pour le projet, ça changerait quoi?

2860

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Mis à part que je serais très triste, bien, je devrais me ranger du côté de la majorité.

2865

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qui arrive de tous les impacts environnementaux? De toute l'amélioration ou le processus d'amélioration du projet?

2870

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Bien, c'est sûr que ce serait très dommage d'avoir tout de même à vivre avec ces impacts-là, mais je veux dire, ce serait la majorité qui se prononce, donc... je n'ai pas la possibilité de faire arrêter le projet, malheureusement, à moi toute seule.

2875

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous maintiendriez la nécessité de, mettons, de l'équivalent d'une audience publique comme celle-ci pour avoir le plus d'informations possibles et qui serait préalable à un référendum?

2880

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

C'est sûr que ça ne peut pas nuire. Ça nous a permis de faire la lumière sur plusieurs sujets. Il y a eu des interventions des citoyens qui ont été très pertinentes, donc oui.

2885

**LE PRÉSIDENT :**

Et donc, vous vous ralliez au vote majoritaire si jamais c'était 51 %?

2890

**Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Je n'aurais pas le choix.

2895

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, Madame.

2900 **Mme GENEVIÈVE OTIS :**

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

2905

Monsieur Yves Perron. Bonsoir, Monsieur Perron.

**M. YVES PERRON :**

2910

Bonsoir! Alors, juste en ouverture, Monsieur le président, Monsieur Zayed, vous remercier pour le bon travail que la commission a fait jusqu'à maintenant et également remercier votre personnel qui a été vraiment collaborateur dans tout ce qu'on a demandé, dans tout ce qu'on a fait, alors merci à tout le monde.

2915

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenu, Monsieur.

**M. YVES PERRON :**

2920

Donc, Monsieur le président Zayed ainsi que Mesdames les commissaires Drapeau et Goyer, je remercie la commission de pouvoir m'exprimer sur mes préoccupations à l'égard du projet Mine Arnaud. C'est un devoir qui m'a été permis de faire et je ne regretterai jamais d'avoir répondu présent.

2925

Je suis un natif de Sept-Îles et homme d'affaires bien impliqué dans mon milieu. Je suis également marié à une native de Sept-Îles et père de deux garçons. J'ai toujours travaillé au mieux-être de ma ville depuis mon retour d'études universitaires en 1985, étant impliqué sur différents CA d'organismes. Je suis actuellement membre de la Chambre de commerce de Sept-Îles, du Club Richelieu et je siège également comme représentant du monde des affaires sur le Comité consultatif arts-culture et patrimoine à la Ville de Sept-Îles.

2930

Une fois le projet Mine Arnaud présenté, les principaux problèmes que j'ai identifiés furent son gigantisme, 57 kilomètres carrés de claim, et sa trop grande proximité avec la baie de Sept-Îles et les résidents limitrophes ainsi que sa localisation très rapprochée de notre unique source d'eau potable.

2935

2940 Mes inquiétudes pour la baie de Sept-Îles. Tel que je l'ai déjà mentionné lors de la première portion des audiences publiques, la Directive 019 comporte une grande lacune, car elle n'inclut pas une analyse spécifique des répercussions sur les écosystèmes marins. La règle comporte une mise en garde pour tout plan d'eau situé en aval d'un projet minier, mais ne fait pas de distinction pour considérer la nette différence entre un plan d'eau douce et un écosystème marin.

2945 La règle d'analyse du rejet à l'effluent minier peut bien exister, mais il y a une nette différence à considérer lorsque le plan d'eau en aval est une baie naturelle donnant sur le Saint-Laurent. La dispersion atmosphérique des polluants, de même que leur remise en suspension vers ce milieu marin doivent aussi être prises en compte. Mine Arnaud néglige de considérer la baie de Sept-Îles comme milieu récepteur important.

2950 Lors de la première partie des audiences, nous avons appris du directeur du projet, monsieur Biron, que Mine Arnaud n'a fait aucune étude terrain pour déterminer la condition actuelle de la zosteraie de la baie de Sept-Îles. Comment se fait-il qu'une compagnie comme Mine Arnaud qui a engagé de multiples frais dans la production de son étude d'impact ne se soucie pas plus des rejets de l'effluent Clet et des impacts sur la baie de Sept-Îles?

2955 J'ai détaillé dans mon mémoire de façon plus spécifique le cas de Voisey Bay où des avis fédéraux ont été émis pour cette particularité.

2960 Les modélisations du promoteur concernant les rejets de poussières n'inclut pas l'apport de la butte-écran, ni le phénomène de remise en suspension qui diffuse bien plus à distance les poussières dans l'environnement, ni les précipitations qui déversent aussi les polluants atmosphériques accumulés dans les formations nuageuses.

2965 Respect des normes. Un autre point de discordance concerne le pouvoir de gérance des mesures d'atténuation qui sera dévolu à Mine Arnaud quant à l'arrêt du transport des stériles. Comment se fait-il que les ministères permettent cette mesure de mitigation à un gestionnaire de mine à ciel ouvert? Ceci est une mesure qui ne sera pas contrôlable. Un opérateur de mine est certainement en affaire pour faire rouler ses camions et extraire la ressource au plus vite. Pourquoi cautionner le projet lorsqu'on sait pertinemment que le dilemme entre opérer et arrêter sera continuellement laissé à la seule discrétion de Mine Arnaud?

Dans son rapport d'évaluation de la Loi portant sur la réforme du Code de procédure civile, le ministère de la Justice du Québec affirmait en 2006 :

2975 « Les experts, même ceux qui sont compétents et dont la crédibilité est établie ne sont souvent pas suffisamment neutres. Ils produisent des rapports qui visent d'abord et avant tout à

*appuyer les intérêts de la partie qui a retenu leurs services plutôt que d'aider le tribunal à rendre une décision juste et éclairée. »*

2980 Ces inquiétudes touchent non seulement les affaires criminelles, mais également les litiges civils et commerciaux. Y a-t-il un doute raisonnable sur l'impartialité des experts dans le projet Mine Arnaud? Je laisse la commission en juger.

2985 Aspect économique. Mes démarches en vue d'en savoir un peu plus sur la rentabilité de ce projet pour les concitoyens du Québec sont demeurées pratiquement sans réponse, autant auprès de Mine Arnaud que de l'actionnaire principal Investissement Québec, que j'ai questionné dans une correspondance en juin 2013.

2990 Le Vérificateur général du Québec souligne également cette problématique de transparence et d'accès aux données économiques dans son rapport annuel de 2012-2013 :

2995 *« Les progrès réalisés à cet égard sont insatisfaisants. Le ministère n'a pas fait d'analyse pour évaluer si les bénéfices retirés des activités minières compensent les coûts qui y sont associés. Or, sans un tel exercice, il demeure impossible d'estimer les retombées nettes des activités minières pour la société québécoise. »*

3000 En ne divulguant pas publiquement son étude de faisabilité, Investissement Québec préfère protéger les intérêts d'un partenaire étranger plutôt que de sécuriser l'ensemble des Québécois qui sont majoritaires à 61,8 % dans ce projet. Même l'étude de SGS Canada déposée suite à une demande de la commission garde secret total sur la rentabilité du projet.

3005 Une autre source d'inquiétude et de questionnement touche le fait que les partenaires Yara International ASA et Investissement Québec n'ont jamais été vus ou rencontrés par la population en rapport avec ce projet. Mine Arnaud agit comme seul facilitateur pour le montage et l'obtention du certificat d'autorisation, mais qu'est-ce qui attend la communauté de Sept-Îles pour la suite des choses? Nul ne le sait.

3010 Concernant les retombées fiscales du projet pour les contribuables septiliens, Mine Arnaud les évalue à 2,5 millions par année. Cet apport dans les coffres de la Ville est intéressant, mais doit être considéré faible en rapport avec la grande superficie de territoire consenti : 57,2 kilomètres.

3015 Si on compare un joueur industriel présent dans le milieu, comme Aluminerie Alouette, celui-ci occupe 1,2 kilomètre carré et verse annuellement 11,5 millions dans les coffres de la Municipalité, en plus de multiples implications sociales et communautaires dans la communauté régionale. Cet écart s'explique parce que les règles de fiscalité pour un joueur minier sont

totallement différentes de celles d'une grande industrie. Énormément d'échappatoires exemptent la Municipalité du pouvoir de taxation sur des équipements et actifs miniers.

3020

Dernièrement, les élus municipaux de la Côte-Nord et d'autres régions ressources ont reçu une fin de non-recevoir du ministre des Finances Micolas Marceau à l'idée qu'une partie des redevances minières soit versée dans un fonds de diversification de l'économie des régions. Ce fonds aurait pu apporter une certaine compensation et des revenus liés à l'extraction des ressources non renouvelables pour les populations impactées des milieux récepteurs. Mais rien ne pourra être escompté pour la population locale.

3025

3030

Démocratie et acceptabilité sociale du projet. Dans le cas bien précis du projet Mine Arnaud, l'ampleur du projet et le changement de vocation du territoire amène en soi une réflexion essentielle auprès de la population. Pourquoi les citoyens qui seront impactés par ce projet n'auraient-ils pas la latitude de s'exprimer individuellement et selon leur conviction via un processus de référendum consultatif? La reconnaissance de la démocratie inclut occasionnellement le recours au référendum consultatif. Dans l'histoire, d'autres villes ou projets ont eu recours à cet instrument pour des projets aussi variés que des parcs éoliens, des lieux d'enfouissement technique, l'épandage de produits pour le contrôle d'insectes piqueurs.

3035

3040

Le devoir de précaution est une notion qui doit prévaloir en cas de doute raisonnable. Lorsque des experts en santé soulèvent un doute raisonnable, que le promoteur néglige d'obtempérer à des recommandations qui permettraient de dissiper ce doute ou que les élus négligent de faire clarifier ce doute, il reste à la population exposée à ce risque à s'exprimer par voie de consultation populaire.

3045

Le cas spécifique du projet Mine Arnaud exige le contrepoids de la population. Lorsqu'un investisseur est à la fois initiateur, promoteur et décideur final du sort d'un projet, la population qui réside sur le territoire se doit de pouvoir trancher l'acceptabilité ou la non-acceptabilité du projet. Le seul moyen logique et démocratique pour obtenir une opinion de la population est de l'inviter à s'exprimer par un référendum consultatif.

3050

3055

Conclusion : en conclusion, j'aimerais croire en la beauté de ce projet et à toutes les études savantes qui ont été faites par des experts certainement sérieux, mais évidemment orientés vers une atteinte de réalisation du projet pour le bénéfice du promoteur. Sept-Îles s'est bâtie en beauté avec la sagesse d'hommes et de femmes qui avaient à coeur de céder un territoire intéressant aux générations futures. Les intérêts collectifs doivent primer sur les intérêts individuels. Nul ne doit être laissé pour contre. Il en va du respect de tous et chacun. Il manque, selon moi, beaucoup d'éléments et de garanties importantes qui font que je ne peux cautionner ce projet.

3060 La compagnie aura beau avoir tous les permis et toutes les autorisations du monde, il lui restera toujours à obtenir le permis le plus important de tous, le permis social d'opérer. Celui-ci sera cautionné suivant un processus légitime et démocratique de consultation de la population qui réside sur le territoire. Je suggère à la commission de recommander la tenue d'un référendum consultatif dans la ville de Sept-Îles pour que la Municipalité soit liée à tenir cet exercice deux à trois mois suivant le dépôt du rapport du BAPE. Il devra y avoir des règles strictes relatives aux dépenses des camps du oui et du non. Le processus devrait être sous la supervision du greffe de la Municipalité et du directeur général des élections du Québec.

3065 Je souhaite aussi que le résultat de ce référendum soit connu avant la prise de décision finale du ministre du Développement durable, monsieur Yves-François Blanchet ou éventuellement son successeur. Pas éventuellement, mais au cas où, je l'ai mentionné. Je lui souhaite de rester au moins jusqu'à la fin du processus.

3070 Je crois qu'il existe des modèles de développement économique et de préservation du territoire qui devraient nous inspirer pour mieux définir notre avenir collectif. L'exemple concret du cas de la rivière Moisie qui était sujette à un BAPE en 1993 dans le cadre du développement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite 3 nous a prouvé qu'il était sage de protéger son intégrité et de mettre en place des programmes pour sa sauvegarde et son développement.

3075 À cette époque, il a fallu le courage de citoyens visionnaires qui avaient à coeur le développement à long terme. Tous peuvent aujourd'hui reconnaître les bienfaits de cette décision, mais à cette époque, il en était tout autre.

3080 Je termine en espérant que le bon sens triomphera et que ce débat nous fera tous grandir un peu plus comme citoyens impliqués dans le développement d'une société plus juste et plus équitable.

3085 Merci à vous.

**(APPLAUDISSEMENTS)**

**LE PRÉSIDENT :**

3090 Merci, Monsieur Perron. Mais je vous demande sérieusement d'arrêter d'applaudir, s'il vous plaît. Parce que qui dit applaudissements, dit huées aussi.

3095 Alors, Madame Goyer?

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

3100 Vous nous parlez d'un référendum consultatif et vous faites référence à certaines règles. J'aimerais ça vous entendre sur le cadre minimum de règles que ça prendrait pour un référendum.

**M. YVES PERRON :**

3105 Bien, évidemment, je pense que suivant le processus de BAPE, c'est la règle minimum. Les gens, en fait, vont avoir le dépôt d'un rapport et par la suite, bien, il y aura une possibilité de tenir ce référendum-là.

3110 Évidemment, l'étape du référendum, bien, je pense que ça va de soi que c'est aussi selon la décision que vous allez recommander. C'est sûr que si la décision... c'est sûr, vous ne rendez pas de décision, mais vous avez une recommandation qui fera que, est-ce que le référendum sera également un outil à suggérer de votre part, par rapport à la décision, par rapport à l'analyse que vous allez faire du projet.

3115 Si c'est non applicable, si vos interrogations ou votre analyse du projet fait que ce processus-là n'est qu'un processus additionnel et que, dans le fond, je pense que votre position fait que pour vous, le projet ne passe pas la barre, bien, est-ce que le référendum serait requis à ce moment-là dans le processus en addition à votre décision? Je vous laisse, en fait, en juger sur ce point-là.

3120

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

3125 Non, d'accord. C'est qu'il y a différents types de modalités de référendum; il y en a qui sont municipaux, mais il y a d'autres modèles européens où il s'agit plutôt de remettre sur la table l'ensemble de l'information. Alors, je me demandais si la réflexion est allée jusque-là ou pas, mais on suit, on verra la suite des choses.

Un autre aspect...

3130

**M. YVES PERRON :**

3135 Excusez, Madame Goyer. La seule chose c'est qu'on ne peut pas tenir un référendum autre que consultatif dans une municipalité pour un type de question comme ça. Ce n'est pas un règlement de zonage, ce n'est pas... donc, il y aurait strictement le cas d'un référendum consultatif et c'est pour ça que je parlais quand même de règles, de règles de dépenses, pour ne pas qu'un camp du « oui » ou un camp du « non » ait des moyens qui soient hors proportion.

3140 Donc, ça prend des règles, ça prend une question entendue entre deux factions et c'est comme ça. Et ça va amener, en fait, chacun, dans l'urne, à voter avec son âme et conscience et non pas avec des pressions comme ce qui se passe à l'heure actuelle dans le milieu.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

3145 Justement, en complément, c'est que le référendum, ça finit par donner un résultat. Tout à l'heure, mon collègue, monsieur Zayeb disait : bon, bien, on arrive à soit 51 % pour ou 51 % contre, en quoi un référendum, ça crée de l'acceptabilité sociale? Ça donne une réponse, mais l'acceptabilité sociale, est-ce qu'elle va s'en trouver grandie avec un référendum?

**M. YVES PERRON :**

3150 Mais moi, je suis un démocrate et je considère que les règles sont claires, à ce moment-là. Je veux dire, que l'on ait, nous, un camp du « oui » ou un camp du « non », 51 %, la règle c'est 50 + 1 puis c'est comme ça que ça fonctionne.

3155 Mais à l'heure actuelle, qu'est-ce qui reste? C'est ça qui m'a toujours interrogé dans la démarche, c'est : qu'est-ce qui reste comme poids aux citoyens, tu sais? Avec une *Loi des mines* qui, dans le fond, fait mainmise sur un territoire et impose sa juridiction, ses contraintes et tout. Et là, les citoyens habitant le territoire, eux, n'ont pas un mot à dire sur ce changement de vocation territoriale là. C'est ça, ma grande question pour les citoyens. Et c'est pour ça que je pense que la seule façon de le trancher, c'est d'avoir un BAPE, d'avoir une étude, des recommandations, un rapport et, par la suite, les citoyens, je pense qu'ils sont en mesure... il faut faire confiance à un moment donné aux citoyens, choses qu'ici, dans la municipalité, je pense qu'on a mis en doute. Moi, je fais confiance aux citoyens et je pense que ça, on ne doit pas dénigrer ça.

3165 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Merci beaucoup.

3170 **M. YVES PERRON :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3175 Merci, Monsieur Perron. Madame Christelle Lebel.



**Mme CHRISTELLE LABEL :**

3180

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

3185

Bonsoir, Madame.

**Mme CHRISTELLE LABEL :**

3190

Alors, je suis une jeune mère de famille native de Sept-Îles, enseignante de profession, puis je m'implique aussi dans différentes sphères de ma ville.

**L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE**

3195

En fait, de ce que j'entends des gens, ce que je peux comprendre, que je pense qui est vraiment inacceptable dans le projet, ce n'est pas tout le processus, ce n'est pas qu'il est... on le sait que ça s'améliore, les mines, puis que les processus s'améliorent, mais c'est le fait qu'elle est trop proche de la ville, trop proche des citoyens.

3200

À mes yeux, ce projet n'est ni durable, ni profitable pour les générations futures et celles-ci seront prises avec les restants.

3205

Ce projet ne peut aller de l'avant, car il est en ce moment trop controversé : réponses incomplètes, aspect suspicieux, études tardives ou inachevées, population déchirée, citoyens qui ne peuvent se prononcer.

3210

Actuellement, le climat de notre ville est affecté par le débat présent. Je pense que si les citoyens ne peuvent s'impliquer dans le processus décisionnel final par référendum, le climat de la ville ne fera que s'envenimer. Je souhaite que le projet soit rejeté, retardé ou que la population puisse se prononcer.

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3215

Merci, Madame. Écoutez, je vais m'aventurer pour une question très large : plusieurs d'entre vous avez soulevé le fait qu'Investissement Québec soit un des actionnaires, ce qui peut, selon les informations que nous avons obtenues, créer une espèce de conflit d'intérêts. Évidemment, tout ce qui a trait au partenariat privé-public, c'est un mode de gouvernance qui

3220 appartient à des gouvernements. Chaque gouvernement arrive avec son idéologie, l'applique ou ne l'applique pas.

Vous, pour vous, dans le cadre de ce projet-là, quels sont les deux, trois principaux facteurs limitants dans ce partenariat privé-public?

3225 **Mme CHRISTELLE LEBEL :**

Bien, en fait, c'est qu'étant donné que la plupart des investissements viennent de la part... bien, en fait, les investissements vont être pris de la part du Québec puis c'est le gouvernement qui va trancher, finalement, la question finale.

3230 **LE PRÉSIDENT :**

Pour vous... j'ai de la difficulté à saisir. C'est un facteur limitant le fait que le gouvernement tranche?

3235 **Mme CHRISTELLE LEBEL :**

Oui, parce qu'il a des parts dans le projet, en fait.

3240 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**Mme CHRISTELLE LEBEL :**

3245 Mais je ne pourrais pas élaborer en fait davantage sur la question, là.

**LE PRÉSIDENT :**

3250 Non, non, ça va. En fait, si... c'est très bien. Parfait. Alors, merci beaucoup, Madame. Nous avons maintenant une personne qui s'est inscrite pour faire une présentation orale, que nous allons prendre parce qu'une personne s'est absentée, en fait, qui devait faire une présentation avec dépôt de mémoire. Nous allons prendre monsieur Beaudin pour une présentation d'une dizaine de minutes.

3255 La coordonnatrice de la commission m'a indiqué de vous rappeler de ne pas oublier de compléter la formule du sondage si vous avez quelques minutes. Voilà, ce qui est fait.

Alors, Monsieur Beaudin?

3260

**M. MARC BEAUDIN :**

3265

Oui, bonjour, je vous remercie. Moi, je suis un gars de la Côte-Nord. Je suis né à Rivière-Saint-Jean. Pour Mine Arnaud, j'en entends parler déjà ça fait une bonne secousse. Je suis foreur dynamiteur. Ça fait que quand on parle des explosifs puis de l'environnement, des poussières oranges, des nuages oranges, c'est toutes des choses qui peuvent se contrôler, pas à 100 %.

3270

Comme quand il y a un nuage, autrement dit, qui se passe quand la Mine Arnaud ferait les sautages, parce que je suis pour puis je suis contre : au point de vue travail, pour le dynamitage, je suis pour, il n'y a pas de problème. Pour le traitement des eaux d'apatite, le traitement d'apatite que ça prend beaucoup d'eau, ça, j'ignore complètement comment ça fonctionne. Moi, je vais juste rester dans mon domaine : le forage et le dynamitage.

3275

Au point de vue forage avec les foreuses pour certaines techniques, il y a des dépoussiéreurs, ils n'ont plus de poussières. On remonte encore de 30 ans, ça fait 30 ans que je fais ça. Quand j'ai commencé au début, on travaillait dix foreuses une à côté de l'autre, puis tu ne voyais même pas ton voisin. Ça fait que de la poussière, il y en a. Maintenant, c'est réglé, c'est comme le cégep parlait, il y a beaucoup de techniques qui s'améliorent; pour la poussière pour le forage, il n'y en a pas ou très peu.

3280

3285

Pour le dynamitage, il y a toujours des techniques aussi. Pour question de vibrations, parce qu'on parle de vibrations, de solages qui craquent et ainsi de suite. Pour la vibration, il y a des techniques aussi qui s'appliquent : au lieu de faire sauter un trou d'une « shut » parce que quand on fait un sautage, on fait 50, 100 ou tout dépendant de la grosseur du sautage. Puis les trous qui se font sauter, c'est un trou à la fois sur 100 ou 150 trous.

3290

3295

3300

Mais par contre, le trou qu'on fait sauter, on peut le diviser pour réduire la charge d'explosifs. Si un trou prend, exemple, 300 kilos, puis pour la vibration, 300 kilos c'est trop, ça fait une vibration trop haute, on peut réduire le trou en trois ou en quatre, tout dépendant de la quantité d'explosifs qu'on a droit, parce qu'il y a des normes là-dessus et il y a des distances à respecter. Parce que ce n'est pas la même distance si je fais sauter, parce que je fais des sautages en ville comme en carrière – des carrières, j'en ai fait pendant 15 ans de temps –, les distances à respecter : exemple, si je suis à 800 mètres, j'ai une distance de vibration, un taux de vibration, tandis que si la maison est à 50 mètres parce qu'on fait des sautages des maisons à 50 mètres – c'est des petits sautages, je vais vous dire, ce ne sont pas des sautages de carrière, mais par contre, je parle juste de vibrations, là, pour comprendre le principe de vibrations – pour la vibration, on va réduire nos charges en conséquence de la maison, parce que plus t'es loin, moins la vibration t'affecte. C'est comme quand il y a eu un tremblement de terre à Sept-Îles. Je n'ai pas eu la même vibration à Rivière-aux-Tonnerres. C'est la même affaire, mais en miniature, je veux dire, pour les vibrations dans le sautage.

3305 Pour ce qui est des sautages, quand on saute pour les projections de roc, parce que là, le roc, il n'y a pas de problème, il y a des tapis qu'ils utilisent, mais il y a des membranes aussi; ça réduit un peu la poussière, mais pas la poussière de sautage. La poussière de sautage, pour la compenser, il faut attendre pour les vents. Parce qu'il y a les vents aussi. On ne va pas sauter quand ça souffle en direction des maisons ou du lac. On attend... exemple, une journée on ne sautera pas, ou deux, trois jours on ne sautera pas, tant que le vent ne sera pas disponible. Je donne des techniques, je ne dis pas que la Mine Arnaud va faire ça.

3310 Pour les questions de la carrière en ville; des carrières en ville, j'en connais. Comme Miron à Montréal. La carrière Miron à Montréal, il faudrait leur demander c'est comment que ça fonctionne, s'ils ont bien des plaintes tout le tour, je le sais pas, puis ils sont vraiment proches des maisons, puis ce n'est pas des petites carrières, c'est des grosses carrières. Il y a Miron, il y a Francon Lafarge à Delson qui est la même chose, il y a des maisons tout le tour.

3315 Puis au point de vue de traitement d'eau dans les mines, il y a des bassins de décantation qui existent; ils ne retiennent pas tout, mais ils retiennent certains minerais qui tombent dans différents bassins, comme trois bassins. Puis ça, c'est pour l'eau qui va ramasser parce que plus tu vas creuser, plus il va y avoir de l'eau qui va venir. C'est comme dans n'importe quelle mine. Ça fait que l'eau qui va sortir, on fait la même affaire dans les tunnels : on la fait décanter.  
3320 Le premier va ramasser le plus gros des poussières, le deuxième moins gros encore puis le troisième, il ne reste presque plus rien. Mais ça, c'est juste pour les sédiments.

3325 Je dis seulement ce que je connais pour mon métier à moi, là. Je ne vous parle pas pour le reste de la production dans les carrières.

3330 Pour les *crushers*, je sais que pour les *crushers*, pour la poussière, parce que ça fait de la poussière aussi. Les *crushers*, on utilise de l'eau, mais l'eau qui tombe sur la pierre du *crusher* ne se retrouve pas dans la rivière, parce que c'est pour humidifier la pierre qui se refait casser. Ça fait que quand elle arrive à l'autre bout, il n'y a plus d'eau.

Mais comme je vous dis, pour la transformation de l'apatite, ça, j'ai aucune idée parce que ce n'est pas dans mon domaine.

3335 Puis pour l'histoire du référendum, moi, je suis pour puis je suis contre, ça ne me dérange pas. Mais, mais que le monde décide pour le référendum, c'est comme j'explique à mes enfants, tu vas, autrement dit, assumer les conséquences de tes actes. Si t'es pour, pas de problème. Tu vas avoir les conséquences qui vont avec, autant dans le meilleur que dans le pire. Exemple, ce serait le « oui », il va y avoir une partie de la population qui ne sera pas d'accord, puis tout le kit, puis qui vont peut-être poser la question : ah, mais ça n'a pas été  
3340 clairement expliqué. Tu sais, il y aura toujours des opposants, mais c'est la démocratie.

3345 Tandis que si c'est le contre qui l'emporte, c'est la même affaire pour la conséquence du oui. Il va y avoir la mine... je m'excuse, je me suis trompé. Si le non l'emporte, si la mine n'est pas là, il n'y a pas de problème, mais il y a la diversité de l'économie. Ça fait que si, exemple, comme l'aluminium qui est en baisse, je ne sais pas comment, ils sont à 2 000 quelques piastres la tonne, puis ils sont tombés à 1 000 quelques piastres – je n'ai pas les chiffres, là, mais ils ont un surplus d'aluminium puis ils vont peut-être réduire leur personnel.

3350 Ça fait que si on n'a pas d'économie compensatoire, parce que je l'ai connu dans le temps, comme j'en ai entendu parler qu'il y avait des placards dans les blocs puis tout, je ne sais pas qu'est-ce qui va se passer. Vous allez avoir les conséquences en même temps que le reste de l'économie.

3355 Pour... parce que je regarde un peu mes notes que j'ai prises parce que j'ai pris des notes au fur et à mesure, je n'avais pas de discours improvisé, là. Ah! Pour le son, parce que je parlais du son. Les foreuses font du bruit. Puis c'est vrai. Mais dans différentes carrières que j'ai faites, quand on était proche des maisons, comme la carrière Saint-Bruno au mont Saint-Bruno sur la Rive-Sud de Montréal, on avait des heures à respecter. On pouvait driller, parce que ça fait vraiment du bruit, des foreuses, là. On avait des heures à respecter qu'à 8 h le soir, tout était fini, puis qu'on commençait à 8 h le matin, ce qui donnait un chiffre de 12 heures.

3360 Mais par contre, dans d'autres carrières que j'ai faites, les carrières, ils mettaient des murs de son, vraiment comme pour les autoroutes des choses de même, que le son était reprojété dans la direction contraire. C'est des choses qui se font aussi. Il y a toutes des méthodes, il y a toutes des choses qu'on peut faire, sans nuire, autrement dit, sans trop nuire aux personnes. Mais toutes ces méthodes, il faut qu'elles soient appliquées.

3370 On en a plusieurs, c'est pour ça que je parle seulement dans mon domaine. Le reste, je ne le sais pas. Mais comme je vous dis, je suis pour, mais pas à n'importe quelle condition, parce qu'il y a des conséquences dans les deux parties.

Ça fait que c'est pas mal tout pour moi. Puis je ne voudrais pas être à votre place pour la décision. Parce que même moi, je ne le sais pas.

3375 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je me fais un malin plaisir de vous dire que la commission ne décide rien; la commission recommande ou donne des avis.

3380 **M. MARC BEAUDIN :**

Oui, oui, oui. Mais même pour les recommandations.

**LE PRÉSIDENT :**

3385

Vous êtes compatissant, merci. Madame Goyer aurait une question à vous poser.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

3390

Oui, j'aimerais vous entendre par rapport au fameux nuage orange. Tantôt, vous avez dit : bon, ça existe... bon. Deux choses : est-ce que c'est vrai que c'est absolument... est-ce qu'on peut éviter ça ou il y a quand même une proportion minimale? Puisqu'est-ce qu'on peut faire pour l'éviter?

**M. MARC BEAUDIN :**

3395

3400

3405

Oui, les nuages orange, généralement, c'est parce qu'il y a de l'eau qui s'infiltre dans les trous, ou généralement le trou est plein d'eau, mais il y a des techniques : on souffle le trou. Tout dépendant, on le souffle puis on peut même le dynamiter, le trou. Parce que si le trou est gros, tout dépendant du diamètre, parce qu'on n'ira pas souffler un trou de 12 pouces, on n'aura pas assez d'air pour le souffler. On envoie un bâton de dynamite dans le trou, mais vraiment juste un bâton, là, 1 x 8, puis on le fait sauter. Parce que je ne sais pas quel genre de foreuse qu'ils vont utiliser, ça dépend toujours du forage. Mais on va prendre le bâton, on va le faire sauter, le trou va se vider. Les veines qu'il y avait dans le trou, elles vont repousser l'eau, autrement dit, pour un certain temps et après ça, on va charger le trou en conséquence. Soit avec de l'ANFO, comme il parlait il y a de l'ANFO, il y a l'émulsion qu'on peut utiliser s'il y a de l'eau, parce que l'émulsion n'est pas sensible à l'eau, ça fait que lui, il n'y a pas de problème. C'est plus cher, mais c'est toujours une question de coût.

3410

Ça fait qu'on peut utiliser l'émulsion qu'on va charger notre trou puis il n'y aura pas de nuage orange, généralement.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

3415

C'est vrai, ça.

**M. MARC BEAUDIN :**

C'est l'eau.

3420

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Les émulsions, quand c'est employé, il n'y a pas de nuage.

**M. MARC BEAUDIN :**

3425

Tout dépendant. Tout dépendant comment c'est employé. S'il y a bien de l'eau dans le trou, écoute, c'est comme autre chose, on ne peut pas tout l'éviter à 100 %. Ça, je ne pourrais pas vous le garantir, autrement dit. Il y a toujours le facteur risque du terrain.

3430

Mais déjà là que si tu sais que tu as un coin qui a vraiment de l'eau, tu fais vraiment attention côté des vents. S'il y a, autrement dit, tu sais qu'il est à risque, tu te revires, du recommandes à Mine Arnaud, le dynamiteur qui va être en charge, je ne sais pas c'est qui, bien le dynamiteur qui va être en charge recommande : « Regarde, j'ai poigné beaucoup d'eau. Attends que le vent soit au moins dans l'autre direction. » Ça, c'est quelque chose qui est prévisible.

3435

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Merci beaucoup.

3440

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Beaudin. Et, finalement, il y a une seule personne qui s'est inscrite pour se prévaloir du droit de rectification, c'est monsieur François Biron. Merci.

3445

\* \* \* \* \*

**RECTIFICATION**

3450

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Alors, bonsoir Monsieur le président. Bonsoir, Mesdames les commissaires.

**LE PRÉSIDENT :**

3455

Bonsoir, Monsieur Biron.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3460

Alors, je vais être quand même bref, Monsieur le président, mais c'est une rectification qui est importante et ça concerne justement les explosifs. On vient d'en discuter tout à l'heure.

3465 Donc, dans la troisième présentation, qui a été faite par monsieur Green, il a été mentionné que dans ces simulations, il utilisait 80 % des émulsions et 20 % d'ANFO pour des explosifs.

3470 Alors, comme il a été mentionné lors des auditions publiques, la première séance au mois d'août, Mine Arnaud va utiliser 100 % des émulsions, comme produit explosif. Tout ça, dans le but de réduire justement les gaz orange, les nuages orange et aussi pour avoir un meilleur contrôle sur les dynamitages et réduire également les NOX.

**LE PRÉSIDENT :**

3475 Juste les faits.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Voilà.

3480 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, c'est tout?

3485 **M. FRANÇOIS BIRON :**

C'est tout. Je vous ai dit que j'étais très bref.

**LE PRÉSIDENT :**

3490 Ah, d'accord.

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3495 Je m'en tiens à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord. Alors, merci Monsieur Biron.

3500 Bien, ceci complète les travaux de la première séance. La commission siégera demain après-midi à partir de 13 h. Bonne nuit à tous et à toutes.

**AJOURNEMENT**



3505

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3510

ET J'AI SIGNÉ :

3515

---

Yolande Teasdale, s.o.